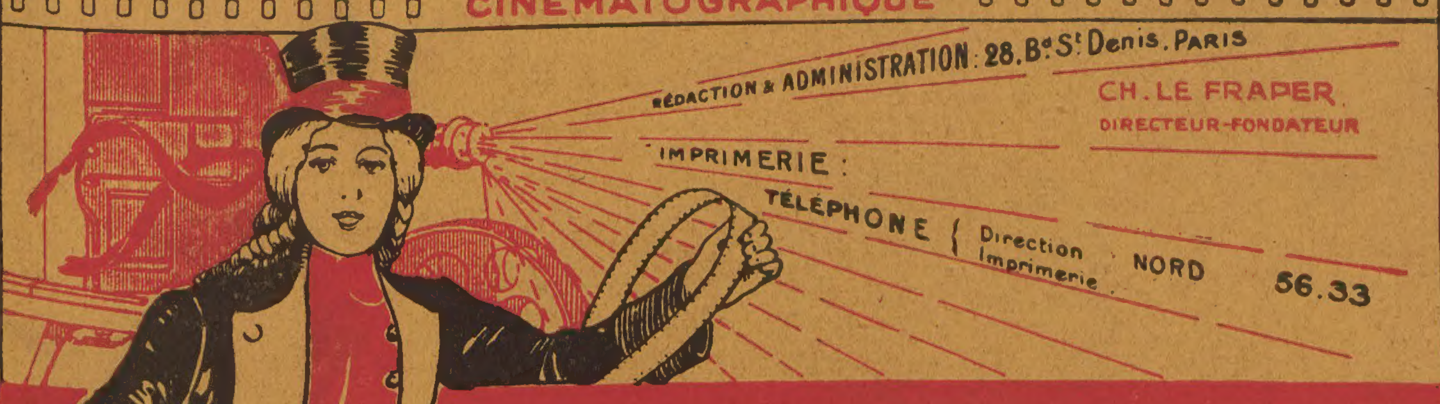
12e Année - N° 14 Le N° 1 fr. 50 : par poste : 1 fr. 65 8 Avril 1922

Le Courrier CINÉMATOGRAPHIQUE



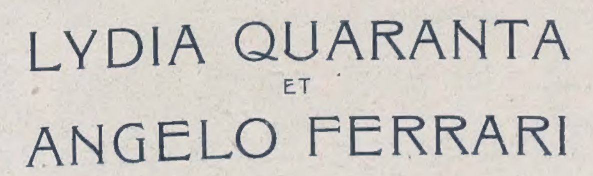
Pour l'Édition du 19 Mai :

EN MISSION AU PAYS DES FAUVES

Grand Ciné-roman d'Aventures en Épisodes
Adapté par GUY DE TÉRAMOND
dans le Journal « L'ÉCLAIR »

SELIG-FILM  **Exclusivité GAUMONT**





DANS

Une Femme passa...

COMÉDIE EN QUATRE PARTIES

Mise en scène de Augusto GENINA

U.C.I

Union Cinématographique Italienne
contrôlée en France et en Belgique
par **Gaumont - Location**

GAUMONT

Édition du 12 Mai

Un des plus grands succès du

Théâtre Populaire

va être mis à l'écran par

GAUMONT

Production Desfontaines

La Fille des Chiffonniers

PRINCIPAUX PERSONNAGES :

La Mère Moscou

Le Chiffonnier Bamboche

La belle Térésa

La petite Mariette

C'est un titre facile à retenir



12e Année - N° 14 Le Numéro : 1 fr. 50; par poste : 1 fr. 65 8 Avril 1922

Le Courrier
CINÉMATOGRAPHIQUE

ORGANE HEBDOMADAIRE INDÉPENDANT DE LA CINÉMATOGRAPHIE
DES ARTS, SCIENCES ET INDUSTRIES QUI S'Y RATTACHENT

ABONNEMENTS :
FRANCE
Un an . . . . 25 fr.
ÉTRANGER
Un an . . . . 50 fr.

Directeur CH. LE FRAPER
Rédaction et Administration :
28, Boulevard Saint-Denis, PARIS (Xe)

TELEPHONE :
Direction : NORD 56-33

EST-CE DU CINÉMA ?

par Henri RAINALDY

La question se pose-t-elle de savoir si tel film, tel spectacle cinématographique " c'est bien du Cinéma? " A entendre certaines critiques on serait de plus en plus tenté de se le demander. Voici un film dont le scénario a parfaitement été conçu selon les règles du théâtre moderne : l'exposition en est claire, l'action se noue et se dénoue d'après les formules chères aux meilleurs auteurs, l'émotion étreint le spectateur du commencement à la fin; l'exécution technique ne laisse rien à désirer mais... quelqu'un de s'écrier : « Très bien! Seulement c'est du théâtre, ce n'est pas du Cinéma? »

Autre cas : un auteur de films réalise une œuvre d'incontestable beauté visuelle. Il a su choisir les plus jolis sites, découvrir des éclairages splendides, jouer avec l'ombre et la lumière en grand artiste et faire se mouvoir dans les décors du bon Dieu des personnages vivants, simples comme l'humanité réelle. Sa fresque vaut mieux et plus qu'une tranche de vie, qu'un morceau de nature; c'est l'expression humaine de la vérité. La critique aussitôt déclare : " Nier que ce soit beau, non. Mais ce n'est pas du cinéma! "

Pardon, il faudrait d'abord s'entendre. Qu'est-ce que le Cinéma?

N'attendez pas de moi que je passe avec vous en revue, les innombrables définitions déjà données du dernier venu parmi les Arts.

Durant une longue après-midi j'ai assisté, voici quelques mois, à une conférence contradictoire où les plus éloquents parmi les cinégraphistes ont inutilement discuté afin de savoir si le Cinéma est un Art. Aucun d'eux n'eut l'idée de dire : " Quand un film est une œuvre de beauté, de grandeur dans la pensée et de perfection technique, l'auteur qui le réalisa mérite le nom d'Artiste. Avec lui le Cinéma est un Art.

" Vous dites bien : " La littérature est un Art. " Oui. Mais il y eut M. Ponson du Terrail et il y eut Flaubert. "

" De même parmi les auteurs de films : il y a M. Chose (un gros fabricant) et il y a Filmus si vous voulez. "

" Est-ce de la production du premier dont on doit affirmer : " Voilà du Cinéma, du meilleur et du vrai " ou des œuvres du second ? "

A mons sens la distinction ne s'impose pas de cette manière. N'importe quel film c'est toujours du Cinéma; le feuilleton et le roman, la poésie mirlitonesque et le sonnet verlainien, la musique pour chevaux de bois et les symphonies de Beethoven.

Le Cinéma est un Art trop jeune encore pour qu'il nous soit possible de prédire à quelle taille il atteindra ; vouloir fixer des limites à son développement serait prétentieux et enfantin; lui imposer des formules devient criminel.

Tout au plus a-t-on le droit de manifester des préférences de genre.

Le spectacle cinématographique se mariera peut-être demain avec le théâtre dont il compléterait le décor, élargirait le champ d'action. Sans doute sera-t-il un jour l'inséparable allié de la musique. Il peut devenir, avec la couleur et le relief, la plus complète expression de la Beauté animée dans une atmosphère vivante et réunir en soi tous les autres Arts. Il est l'Avenir, il est l'Inconnu, il est l'Indéfinissable.

Toutefois, si l'on veut qu'il soit et reste un Art il devra " rendre " la Vie, la Nature, l'Humanité dans leur simplicité.

La recherche de situations invraisemblables sous le prétexte de " faire dramatiquement neuf " ne conduit qu'à l'extravagance. Le public, dans son bon sens n'apprécie que ce qu'il comprend, ce qui lui paraît naturel et vrai. On peut l'étonner, l'amuser facilement; *lui plaire* c'est autre chose.

Qu'est-il donc besoin de violences, d'exagérations, de situations abracadabrantes et de complications sentimentales surnaturelles pour *empoigner* le spectateur au Ciné, lui étreindre le cœur et le cerveau ?

Une idée nette, claire, de beaux paysages, du goût, des personnages qui vivent, aiment et souffrent comme vous et moi, une bonne exécution technique; ni plus, ni moins.

Ce cinéma là, c'est bien du Cinéma. Son mérite est, et sera, de ne pas coûter des millions et de tenir sa place — et une belle place et longtemps. — Tout simplement.

Henri RAINALDY.

Le Cinéma proteste

Quatre cents directeurs de Cinématographes de Paris et des Départements représentant près de onze cents établissements, étaient réunis le mercredi 29 courant, au Palais des Fêtes, à l'occasion de l'Assemblée générale annuelle du *Syndicat Français des Directeurs de Cinématographes.*

La réunion était présidée par M. Léon Brézillon, assisté de M[es] Georges Lévêque et Meignen, avocats conseils du Syndicat; de nombreux délégués de province et des membres du bureau du Syndicat. Après l'examen de toutes les questions professionnelles à résoudre en vue de favoriser et de diffuser le film français, le Président a fait un exposé de la situation lamentable dans laquelle se débat cette industrie d'origine française, en raison des taxes vraiment exorbitantes qui accablent cette exploitation.

De nombreuses protestations se sont élevées de toutes parts; les délégués de banlieue et de province ont protesté énergiquement contre les taxes et supertaxes communales, qui, pour certains, atteignent jusqu'à 40 0/0 des recettes brutes.

L'assemblée a été unanime à réclamer une démarche immédiate auprès de M. le Ministre des Finances, et un ordre du jour a été voté par acclamations, demandant :

1° La suppression de la taxation spéciale imposée aux directeurs de cinématographes, et provisoirement la révision immédiate des paliers progressifs actuellement imposés;

2° L'application immédiate d'un décret qui pourrait être pris par M. le Ministre des Finances, en vue de cette révision;

3° L'assemblée a donné mandat à son bureau de la représenter auprès de M. le Ministre des Finances, de faire toutes démarches et de prendre toutes décisions qu'il jugerait utiles en raison de la gravité de la situation critique qui s'accentue de jour en jour.

L'Assemblée a ensuite réélu M. Brézillon président à l'unanimité ; MM. Chataigner, Mazella, Boutillon, Jallon, vice-présidents; Lucien Doublon, secrétaire général; Chardon et Destannes, secrétaires-adjoints ; Couard et Bernheim, trésoriers; Boissel, syndic; Andrieux, commissaire aux comptes.



PATHÉ CONSO

présentera les Mercredi

AU PALAIS DE

La Bai

de M. Pierre D

– Grande Série Populai

Mise en scène de M.

Interprété

MM. LEUBAS, Jean DEHELLY, *d*

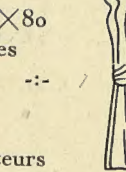
FRESNAY, *de la Comédie-Fr*

et M. Paul

MMmes Irène WELLS, Gisèle MUN

et Mlle Andrée

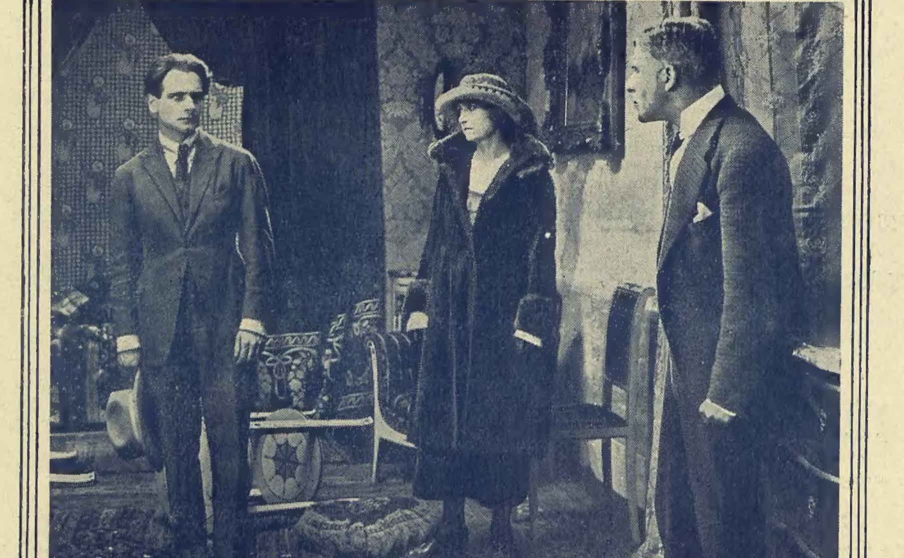
SOCIÉTÉ D'ÉDITIONS C



PUBLICITÉ

Affiches générales 240×320 - 160×240 - 60×80
Affiches de texte — Affiches phototypiques
-:- -:- Série de photos -:- -:-
Une Affiche 120×160 par Épisode

Brochure illustrée adressée à MM. les Directeurs





LA BAILLONNÉE sera p

- "Comœdia" et les Q

RTIUM CINÉMA

12 et Jeudi 13 Avril

A MUTUALITÉ

llonnée

ECOURCELLE

re en **Sept** Episodes -

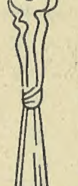
harles BURGUET

par :

la Comédie-Française, BARDOU,
nçaise, MONTIS, DELMONTE
GUIDÉ
DO, Cécile BING, JALABERT
LIONEL

NÉMATOGRAPHIQUES





PUBLICITÉ

-:- Gros lancement en librairie -:-

--: 3 volumes illustrés par les photos du Film -:-

-:- -:- Affichage mural -:- -:-

Compte-rendus dans les grands quotidiens, etc., etc.





ubliée en feuilleton dans
otidiens de Province -

Vous retiendrez pour le 12 Mai

Le Démon de la Haine

d'après « *Rolande Immolee* », roman de M. Louis Létang

Cinégraphies de Léonce PERRET

Dont la Présentation fut un Immense Succès

EXTRAIT DES CRITIQUES DE LA PRESSE

COMŒDIA

Ceux qui — j'en connais — se plaignent du délayage des « films à épisodes », qui leur impose la vision interminable d'une même production pendant des semaines, aimeront cette formule nouvelle du film d'aventures. Quant aux partisans convaincus du roman-cinéma à multiples chapitres, ils ne lui reprocheront que d'être trop condensée, trop brève.

Tout le monde en tous cas, verra avec un plaisir particulier Le Démon de la Haine. L'intrigue, savamment développée, nous tient en haleine du commencement à la fin, l'intérêt allant sans cesse grandissant.

Nous aurons l'occasion prochaine de revenir sur cette belle œuvre. A tant d'attraits, ce film en ajoute un encore qui lui est tout spécial : la multiplicité et la diversité des pays où l'action se déroule.

LE PETIT JOURNAL

Pathé Consortium Cinéma prépare une série de films remarquables, parmi lesquels il convient de signaler tout particulièrement Le Démon de la Haine, qui a été accueilli très favorablement lors de sa présentation. Adapté par M. Léonce Perret, du roman de M. Louis Létang, Rolande, ce film offre la particularité de résumer en une seule séance tous les épisodes d'un grand ciné-roman et aussi celle d'avoir été « tourné » en France, en Amérique, en Espagne et en Angleterre avec une interprétation internationale. Voilà qui ne manquera pas de faire au Démon de la Haine, et à Pathé Consortium Cinéma, de nombreux amis.

LE MATIN

Ce film est d'autant plus curieux qu'il résume en une seule séance toutes les phases d'un film à épisodes, et que, par surcroît, il a été tourné un peu partout à travers le monde. Tout comme les cadres, l'interprétation est cosmopolite.

LE JOURNAL

Le rôle joué par Pathé-Consortium-Cinéma dans l'évolution et le progrès du film français s'affirme de jour en jour. Léonce Perret, qui fut et reste le meilleur de nos metteurs en scène, a tiré du roman Rolande, de Louis Létang, un film curieux, intéressant par la nouveauté de sa conception et de son interprétation. Il résume en quelques scènes, qui ne dépassent pas en importance un grand film passé en une seule séance, tous les épisodes d'un roman cinéma.

LE PETIT PARISIEN

Ce film, qui réunit une interprétation internationale, fut tourné en France, en Amérique, en Espagne, en Angleterre, et résume en une seule séance tous les épisodes d'un ciné-roman. Il a obtenu le succès le plus vif et le plus mérité. Le Démon de la Haine prend place à côté des meilleures production de Léonce Perret et au premier rang des œuvres françaises.

LE CINEMA

Il ne nous avait pas encore été donné, je crois, d'avoir vu passer devant nos yeux un film d'une donnée aussi fertile en imagination que consciencieuse dans la forme et l'exécution, tel que cette aventure tirée du roman français Rolande la Divine, de M. Louis Létang. Nous acclamons le Démon de la Haine, le premier grand film international, comme un splendide succès à l'actif de Pathé-Consortium-Cinéma sous l'égide de nos trois couleurs fièrement tenues en mains par Léonce Perret.

LE COURRIER CINEMATOGRAPHIQUE

J'ai lu un jour, je ne sais où, que M. Léonce Perret était — en matière cinégraphique — un véritable magicien.

Je le crois aisément et beaucoup d'autres avec moi.

S'il était besoin de le prouver, il me semble que le film qu'il vient de tirer de Rolande Immolée, le roman de M. Louis Létang, serait à la fois un excellent argument et un exemple typique.

Je sais bien qu'avec du talent on peut faire beaucoup de choses.

Mais tout de même il doit y avoir de la magie là-dessous, la magie est tout un art, il est vrai...

Pour une réussite, c'est une belle réussite ; et le film à épisodes avait grand besoin d'une victoire comme celle-là. L'exemple est bon, qui le suivra ?

LA CINEMATOGRAPHIE FRANÇAISE

Le Démon de la Haine, que vient de présenter Pathé-Consortium, ne fait pas encore partie du cycle de la production purement française de Léonce Perret. Et ce n'est pas non plus, d'ailleurs, un film américain : c'est un film international. L'action se déroule tantôt en Amérique, tantôt en Angleterre, tantôt en France. Et c'est en Amérique, en Angleterre, en France, que chacune des parties du film a été tournée.

Sait-on bien qu'il y a là une innovation extrêmement intéressante et qui, non seulement fait honneur à la conscience artistique de Léonce Perret mais qui devrait faire époque... et faire école ?

Se rapprocher, en un mot, le plus possible de la vérité, de la réalité tout en produisant une œuvre qui soit partout comprise et appréciée.

Tel est le tour de force vraiment remarquable que vient d'accomplir le grand metteur en scène français.

PATHÉ CONSORTIUM CINÉMA

Ne pas confondre

le seul Film FRANÇAIS :

LES

AVENTURES de ROBINSON CRUSOÉ

:-: d'après l'œuvre immortelle de :-:

DANIEL DE FOE

MISE EN SCÈNE INCOMPARABLE

MONATFILM

Interprété par

DANI, Claude MÉRELLE, NUMÈS

etc., etc., etc.

passe en exclusivité à partir du **11 AVRIL 1922**

au **CIRQUE D'HIVER**

BOULEVARD DU TEMPLE

SEUL

Rosenvaig - Univers - Location

en est Concessionnaire pour la FRANCE et les COLONIES

PARIS = **6, Rue de l'Entrepôt** =:= Téléph. : NORD 72-67



Encouragements

Le Syndicat National reçoit chaque jour des lettres d'encouragement et de félicitations de la part des collègues de Provinces. Voici une lettre de M. Léon Séguin. Elle est édifiante :

Messieurs,

« Directeur d'une petite exploitation cinématographique, à Marseille, je viens de recevoir, avec un réel plaisir, vos numéros 1 et 2 du *Bulletin Cinématographique Hebdomadaire du Syndicat National de l'Exploitation Cinématographique*. Je suis heureux que, enfin ! une heureuse initiative ait été prise et c'est de tout cœur que je souhaite à ce groupement national de moyens et petits exploitants complète réussite sur les buts poursuivis.

« Ceux-ci sont nombreux, la tâche sera dure, d'autant plus que nous aurons à lutter contre ceux que vous appelez si justement les « Gros ». En effet, ce qui se passe à Paris, se passe à Marseille. Ecrasés par les taxes, par la concurrence, par la cherté des programmes, etc..., nous n'arrivons plus à « boucler »; nous vivotons !!! L'année dernière, au début du mois de novembre, émus de cette situation, quelques petits exploitants marseillais eurent l'idée de former un groupement régional. La première réunion laissait espérer des résultats... et tout est tombé à l'eau ! Personne ne sut pourquoi. Il s'agissait pourtant de questions communes, d'intérêts généraux, l'on aurait pu réussir, au moins sur quelques points ; il n'en fut jamais reparlé. Aussi c'est avec joie que je vois se former un syndicat national de petits exploitants dont les intérêts sont tout différents des intérêts des gros.

« Avec mes chaleureuses félicitations, veuillez recevoir, Messieurs, l'assurance de ma parfaite considération.

« SEGUIN (Léon),
Directeur du Régina-Cinéma »,
207, avenue de la Capelette, à Marseille. »

Pour conclure :
Adhérons au Syndicat National :

SYNDICAT NATIONAL DE L'EXPLOITATION CINÉMATOGRAPHIQUE
Siège syndical provisoire : **125 et 127, Rue Ordener - PARIS (18e)**

BULLETIN D'ADHÉSION

Je soussigné, après avoir pris connaissance des Statuts, déclare adhérer au Syndicat National de l'Exploitation Cinématographique.

Nom de l'Adhérent : . . . .

Nom et adresse de l'Établissement : . . . .

. . . . *le* . . . .

Signature

Le montant de la cotisation devra être directement adressé à MM. MEILLAT & HANHART, 125, **Rue Ordener, Paris** (18e)

La cotisation est de **30** francs.
Pour les Directeurs d'Etablissements situés dans une localité de moins de 5.000 habitants, la cotisation est de **15** francs.
Les membres du Syndicat ont droit au service gratuit du Bulletin.





AU PALAIS DE LA MUTUALITÉ

— Jusqu'à ce jour, on disait : le temps, c'est de l'argent..., à présent on dit : « *Soyez ma Femme* », c'est de l'or !

Toutes les Opinions

Nous recevons du Comité de Défense du Film Français, *le communiqué ci-dessous. Ce communiqué n'étant pas signé nous l'insérons sous les plus expresses réserves :*

Une note parue dans un grand quotidien proteste contre l'élévation des droits de douane qui frappent, à leur entrée en France, tous les « négatifs » étrangers. Elle signale aussi que pour échapper au paiement des tarifs douaniers les importateurs introduiront désormais, non pas le négatif des films, mais les copies tirées en Allemagne à des prix très bas, les droits d'entrée sur les positifs étant peu élevés. Elle conclut que la généralisation de ce procédé amènera dans un avenir très prochain un chômage presque total des ouvriers d'usines cinématographiques.

Ceux-ci, émus de la situation nouvelle créée par les taxes auraient exposé leurs revendications aux Pouvoirs Publics en demandant que : « seuls soient autorisés à entrer en France, les négatifs étrangers, à l'exclusion de tout positif. »

Les acheteurs de films et les loueurs qui ont rédigé cette note montrent un souci touchant de l'intérêt national! Mais ils oublient que le nombre incalculable de films étrangers qui passent en France porte un grave préjudice à notre production et qu'en France, les metteurs en scène, les opérateurs, les artistes, autres « ouvriers du film » ne peuvent plus vivre de leur métier. Une production plus intense du film français ne pourrait-elle dénouer la crise et unir tous les intérêts?

Les ouvriers d'usines demandent à travailler: n'èviteraient-ils pas le chômage si une production nationale alimentait leurs usines?

Les Banquets

Le Comité du C. A. S. A. a donné son dîner hebdomadaire au *Restaurant Vignon, 14, boulevard de la Madeleine.*

Le dîner a eu lieu sous le marrainage de Mme Ventura, de la Comédie-Française et le parrainage de M. Jean Richepin, de l'Académie Française.

A l'issue du dîner, projection des *Quatre Cavaliers de l'Apocalypse*, découpage de Blasco Ibanez, tourné en France par M. André Heuzé en 1917 sous le titre *Debout les Morts.*

* * *

La Société des Auteurs de Films donnera le samedi 8 avril, à 20 heures, dans les salons du Restaurant Marguery, 34, boulevard Bonne-Nouvelle, un grand dîner sous la présidence effective de Mme Sarah Bernhardt.

Aucune occasion de manifester la vitalité de la cinégraphie française ne devant être actuellement négligée, il faut espérer que les convives seront nombreux.

Les dames sont invitées au banquet naturellement, puisqu'elles en seront l'ornement.

P. S. — Le prix du dîner est fixé à 32 francs pourboire compris, payable à l'entrée de la salle. Toilette de ville ou de soirée à volonté.

POUR LES PROJECTIONS DIRECTES

N'EXCÉDANT pas 18 mètres

et pour la PROJECTION par TRANSPARENCES



EMPLOYEZ le DISPOSITIF AUBERT

et la lampe à incandescence 2.000 bougies

Notice sur demande aux Services Techniques des Établissements AUBERT, 124, Avenue de la République

Fédération des Directeurs de Spectacles de Lyon et de la Région

La réduction des taxes

Les décisions de la réunion de Paris

Jeudi dernier 23 mars, M. Goiffon, président de la Fédération des Directeurs de spectacles de Lyon et de la région du sud-est, recevait de MM. Léon Brézillon et G. Detay, présidents des Syndicats parisiens, la lettre suivante :

Paris, le 21 mars 1922.

Monsieur Goiffon, président de l'Association Syndicale des Directeurs de Spectacles, 180, avenue de Saxe, Lyon.

Monsieur et cher Collègue,

J'ai l'avantage de vous informer que le Ministre des Finances ayant repris à son compte le projet de détaxe partielle des exploitations cinématographiques a chargé l'administration des Contributions indirectes de nous communiquer les chiffres du nouveau régime qui pourrait nous être appliqué.

Pour éviter les errements qui se sont produits antérieurement et voir réaliser cette réforme au plus tôt, il importe que tous les groupements cinématographiques de France se mettent d'accord immédiatement.

Nous vous prions de vouloir bien déléguer deux ou trois membres de votre Fédération pour assister à la réunion que nous organisons le mardi 28 mars prochain, à 2 heures précises, salle Gruber, 15, boulevard Saint-Denis, Paris.

Comptant sur votre présence indispensable, veuillez agréer, Monsieur et cher collègue, l'assurance de nos distingués sentiments.

Pour le Syndicat Français des Directeurs de Cinématographes,

Le Président : LÉON BRÉZILLON.

Pour le Syndicat National de l'Exploitation Cinématographique,

G. DETAY.

Dès la réception de cette lettre, M. Goiffon télégraphiait à ces Messieurs pour leur demander un supplément d'information et notamment la teneur du projet établi par les contributions indirectes.

Par retour du courrier, il recevait du président du Syndicat Français des Directeurs de Cinématographes le billet suivant accompagné d'un tableau des différents projets actuellement envisagés.

Paris, le 24 mars 1922.

Mon Cher Collègue,

Conformément à votre demande, je m'empresse de vous adresser les derniers chiffres que nous avons envisagés et pour lesquels nous serions désireux de nous mettre d'accord avec vous.

Comptant sur votre présence indispensable, ayant l'intention de demander audience au Ministre pour le jour même ou le lendemain, nous vous prions d'agréer nos cordiales salutations.

LÉON BRÉZILLON.

Pendant ce temps M. Goiffon avait télégraphié a ses collègues de Marseille et de Bordeaux, pour leur demander ce qu'ils comptaient faire.

Il recevait de M. Mauret-Lafage le télégramme ci-dessous :

BORDEAUX. — Notre Association n'a rien reçu de Paris. Sommes pas au courant et regrettons silence. Vous envoyons circulaires. Amitiés.

MAURET-LAFAGE.

De son côté M. de Virens, de Marseille, lui adressait la lettre suivante :

Marseille, le 25 mars 1922.

Monsieur Goiffon,
Président de l'Association des
Directeurs de Lyon et de la Région
131, rue Moncey, Lyon.

Cher Monsieur,

M. Fougeret a bien reçu votre lettre du 23, et il me charge d'y répondre.

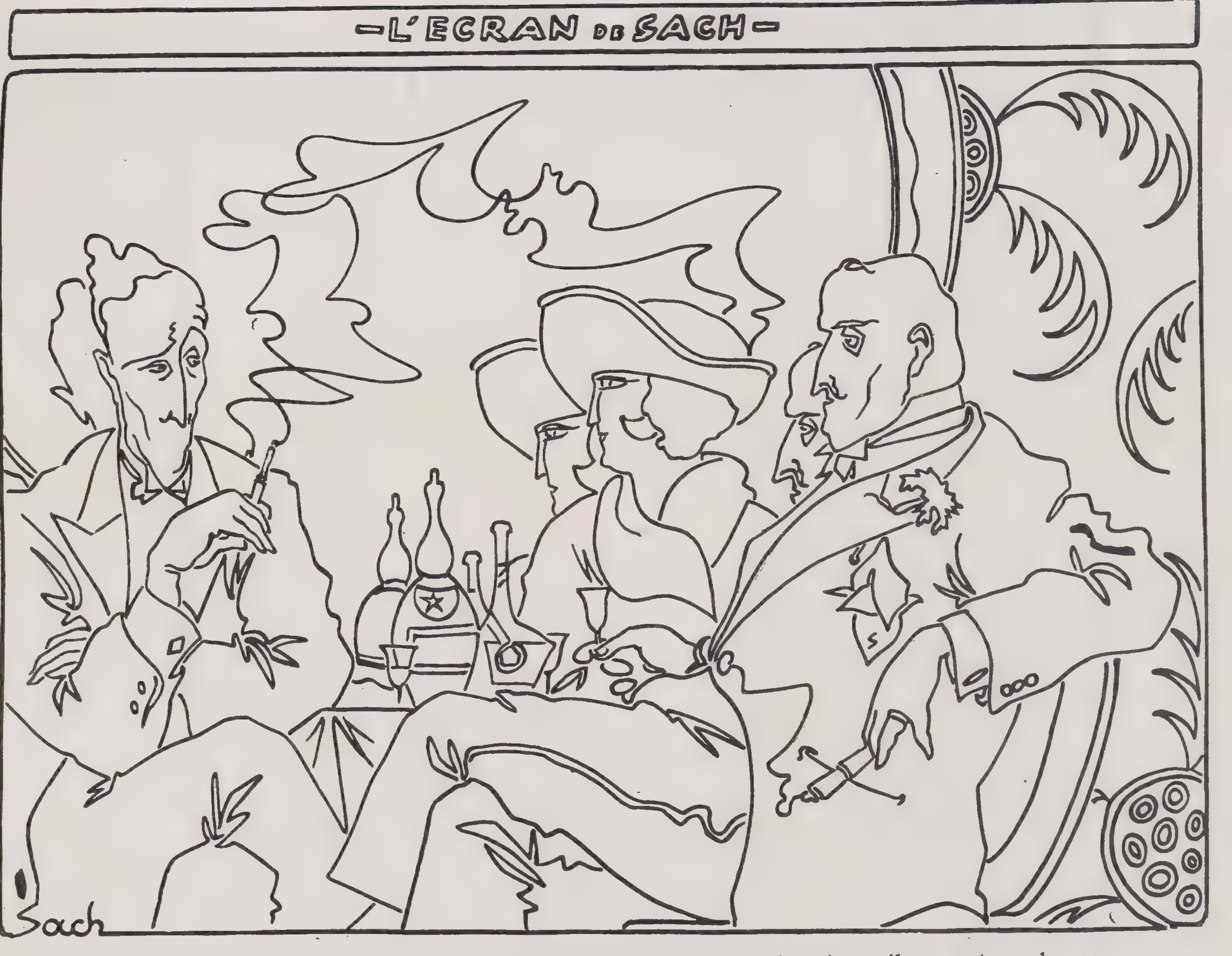
Il reconnaît, comme vous, l'intérêt que présente la lettre de MM. Brézillon et Detay, intérêt d'autant plus digne d'être souligné, que c'est la première fois que Paris daigne consulter la Province... M. Fougeret pense donc que, autant dans l'intérêt de la séance elle-même que pour reconnaître cette bonne intention tardive, il convient, en effet, d'envoyer à Paris quelqu'un qui représente l'Association de Marseille.

Seulement, comme il n'est pas libre et ne pourra pas s'absenter de Marseille la semaine prochaine, c'est moi qu'il envoie à sa place et muni de ses instructions, pour prendre connaissance des renseignements que nous communiqueront les Parisiens, et les discuter au besoin.

J'aurai donc le plaisir de vous voir mardi 28, à 2 heures, à l'adresse indiquée, et, dans cette attente, je vous prie de croire, cher Monsieur, à mes meilleurs sentiments.

E. DE VIRENS.

La lettre de MM. Brézillon et Detay, datée du 21 mars, mais qui n'avait été mise à la poste que le lendemain, était parvenue trop tard à M. Goiffon pour pouvoir être communiquée à la réunion de la Fédération du mercredi 22 mars. Aussi, dès



— Je parie cent mille francs contre cent sous que dans quinze jours il ne restera plus un seul directeur qui n'aura pas loué *Grain de son*, avec Wesley Barry !...

sa réception, s'empressa-t-il de convoquer le bureau et le Comité pour le samedi 25.

Au cours de cette réunion et d'une autre qui eut lieu le lendemain, il fut décidé qu'un délégué serait envoyé à Paris, en qualité de simple observateur : la Fédération se réservant de prendre position au Congrès de Strasbourg, où sera discuté et arrêté entre tous les groupements de province le projet de réduction des taxes.

Le président, M. Goiffon fut désigné pour assister à la réunion de Paris, qui se tint le mardi 28 mars dans un salon de la brasserie Gruber. Il y avait là, outre les représentants des syndicats parisiens, les délégués des groupements du Nord, d'Alsace-Lorraine, de Normandie, de Lyon, du Sud-Est et du Midi. La présidence fut dévolue à M. Hahn, de Strasbourg.

La discussion fut assez vive. Les délégués de Lyon et de Marseille se sont abstenus de prendre part à ce débat, déclarant vouloir garder leur entière liberté, d'autant plus que les propositions faites par les Syndicats parisiens ne correspondaient pas aux revendications et aux besoins des exploitants de province.

L'administration des Contributions indirectes proposait un projet ainsi conçu :

6 0/0 de 0 à 10.000 fr. ;
10 0/0 de 10.001 fr. à 30.000 fr. ;
15 0/0 de 30.001 fr. à 75.000 fr. ;
20 0/0 de 75.001 fr. à 150.000 fr. ;
25 0/0 au-dessus de 150.000 fr.

Enfin après une longue et bruyante discussion, la majorité de l'assemblée décida de soumettre au Ministre des Finances, un projet se rapprochant de celui présenté par M. Taurines, député de la Loire et qui s'établit ainsi :

4 0/0 de 0 à 10.000 fr.
6 0/0 de 10.001 fr. à 25.000 fr.
10 0/0 de 25.001 fr. à 50.000 fr. ;
15 0/0 de 50.001 fr. à 75.000 fr. ;
20 0/0 de 75.001 à 150.000 fr.

On nous laissa entendre ensuite que le Ministre des Finances avait l'intention de modifier la taxe sur les Cinémas par simple décret; ce qui nous paraîtrait plutôt dangereux, car les ministres se suivent et ne se ressemblent pas, et un nouveau venu aurait tôt fait de détruire ce qu'a fait son prédécesseur.

Nous reviendrons dans notre prochain numéro sur cette réunion. Nous en publierons un compte rendu plus détaillé avec tous les commentaires qu'elle comporte.

Compte rendu de la Réunion du 28 mars 1922

Le bureau et le Comité de la Fédération ainsi qu'un certain nombre de directeurs se sont réunis mercredi au siège, sous la présidence de M. Elie, vice-président, remplaçant M. Goiffon.

M. Elie a rendu compte à ses collègues de la réunion extraordinaire du Comité qui s'est tenue le samedi 25 mars.

M. Goiffon, président, avait convoqué le comité à la suite d'une invitation que venaient de lui adresser MM. Brézillon et Detay, des syndicats parisiens, d'assister le mardi 28 courant, à une réunion de tous les groupements cinématographiques pour prendre connaissance d'un nouveau projet de taxes sur les cinémas établi par l'administration des Contributions Indirectes, d'accord avec le ministre des Finances.

Le Comité, après discussion, décida de faire représenter la Fédération à cette réunion et d'y déléguer son président M. Goiffon avec mandat de protester contre les propositions faites par les syndicats parisiens et de garder notre entière liberté d'action, nous réservant de discuter au Congrès de Strasbourg, d'accord avec la Fédération Générale des Directeurs de Province, le projet de révision des taxes qui a été envisagé à la dernière réunion du Comité général, qui s'est tenue à Marseille.

L'assemblée a ensuite abordé l'examen du *Règlement des Usages de location des films cinématographiques*, communiqué par le Syndicat des Loueurs de Lyon et de la Région et établi par la Chambre Syndicale de la Cinématographie Française (section des Loueurs) de Paris

Plusieurs de nos collègues ont soulevé des objections et formulé des critiques sur diverses clauses de ce document. Une commission composée de MM. Dulaar, Agostini et Marchand, a été désignée pour se livrer à une étude plus approfondie de ce règlement et pour rédiger les modifications qu'il serait nécessaire d'y introduire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 16 heures.

(*Bulletin de la Fédération des Directeurs de Spectacles du Sud-Est*).

Petit Code du Cinéma

Edition

Des auteurs. — L'adaptation cinématographique d'une œuvre littéraire, roman ou pièce de théâtre, ne peut avoir lieu qu'avec l'autorisation des auteurs ou de ceux qui les représentent, à moins que l'œuvre ne soit tombée dans le domaine public.

L'imitation d'une œuvre peut déprécier sa valeur, et les représentations qui en sont données sont de nature à priver l'auteur des bénéfices qu'il tirerait du droit d'adaptation ; son consentement doit donc également être sollicité.

Un film n'étant susceptible de reproduire ni le dialogue, ni l'analyse des caractères, la similitude ne peut s'y rencontrer que dans le titre, la composition générale, le lieu, le milieu social, l'enchaînement des tableaux, l'arrangement et la combinaison des épisodes, qui sont des éléments caractéristiques de l'œuvre littéraire.

La diffusion d'une œuvre par le cinéma profitant d'ailleurs aux auteurs, ils consentent volontiers à l'adaptation de leurs œuvres, qui a pour résultat de provoquer un mouvement important du public et de la presse à l'égard des pièces ou des romans d'où sont tirés les films.

Le droit des auteurs n'est pas limité à un monopole sur leurs œuvres; il s'étend aux titres, à la seule condition que ces titres sortent de la banalité, et soient nouveaux et distinctifs.

Les noms donnés aux personnages peuvent faire, eux aussi, l'objet d'un droit exclusif au profit de ceux qui les ont imaginés, mais seulement dans la mesure de la confusion possible et du préjudice causé, et à condition qu'ils présentent un caractère de fantaisie et qu'ils aient été primitivement employés en série.

Les films cinématographiques constituant des créations de l'esprit, des œuvres personnelles qui tiennent leur valeur du goût, de l'intelligence et de l'habileté technique de ceux qui les ont créés, sont protégés contre les imitations au même titre que les œuvres littéraires.

Les scénarios ont droit à la même protection que la forme matérielle qui leur est donnée, mais il faut, pour cela. que les auteurs soient à même de justifier de leurs droits de priorité.

Exécution des films. — Pour les scènes à prendre dans les palais, domaines, établissements et monuments relevant du service des Beaux-Arts, autorisation doit être demandée à une commission spéciale instituée par un arrêté du Ministère de l'Instruction publique, du 29 juillet 1920.



Artistes. — Au mois de mai 1917, M. de Morlhon, président de la Société des Auteurs de films, d'accord avec la Section des éditeurs français de la Chambre Syndicale et avec l'Amicale des Artistes de Cinéma, a fait un règlement commun à tous les théâtres de prises de vues.

Que l'artiste soit engagé au scénario, à la journée, à la semaine, à forfait ou au mois, et plus strictement dans ces deux derniers cas, il doit se tenir à la disposition complète du metteur en scène à toutes les heures jugées utiles par celui-ci et pendant tout le temps nécessaire, quelle que soit l'importance du film, du moment que le metteur en scène n'apporte dans l'exécution de son travail aucun arrêt autre que ceux nécessités par le mauvais temps ou par des cas de force majeure.

On ne peut imposer aux artistes, à moins de convention spéciale, de rôle excédant leurs forces ou comportant des scènes acrobatiques auxquelles ils ne seraient pas préparés.

En cas d'accident, l'éditeur et le metteur en scène ne peuvent être responsables au point de vue pénal, s'ils avaient pris toutes les précautions qui suffisent dans la normale, mais il peut y avoir responsabilité civile en vertu de la loi sur les accidents du travail si l'artiste a agi par ordre,

Pour faire suite au Succès de la dernière Présentation :

HORS DU FOYER

la Comédie Dramatique interprétée avec un talent merveilleux par le petit **BREADY EASON,** *un gosse qui promet...*



présente la réédition d'un Ciné-Vaudeville à succès :

VOUS N'AVEZ RIEN A DÉCLARER ?

d'après la célèbre pièce de Maurice HENNEQUIN et Pierre WEBER, interprété par trois artistes aimés du public :

Jane RENOUARDT

BOUCOT

et Marcel SIMON

(Cinédrama PAZ)

Et n'oubliez pas que c'est le moment de retenir :

LE SECRET D'ALTA ROCCA

le Grand Cinéroman en 12 Épisodes, de Valentin MANDELSTAMM, mis en scène par M. LIABEL, qui commencera à l'écran le **5 MAI.**

ou en vertu de l'article général sur les dommages-intérêts si l'artiste (un gymnaste ou un nageur de profession, par exemple) faisait œuvre d'initiative personnelle.

Censure. — Un décret du 25 juillet 1919 a institué auprès du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts une commission d'examen des films. Aucun film, à l'exception de ceux reproduisant des faits ou des événements d'actualité ne peut être représenté en public, s'il n'a obtenu, ainsi que son titre, le visa du ministre qui n'est accordé qu'après avis de la Commission. La reproduction du visa doit accompagner chaque copie.

Location

Un règlement d'usages a été adopté le 15 février 1919 par la Section des loueurs de la Chambre Syndicale de la Cinématographie pour l'interprétation des conventions entre eux et les directeurs.

Les confirmations de location des films sont envoyées par les loueurs mais lorsque les commandes ont été faites verbalement, les directeurs doivent engager leurs signatures par un accusé de réception constatant le bon accord.

Les films se louent en général au mètre, les loueurs doivent être aussi exacts que possible dans l'indication du métrage.

Des coupures sont la conséquence fatale de la multiplicité des locations ; les directeurs seraient en droit de réclamer une réduction du prix de location si les différences de métrage étaient élevées et surtout si les réductions opérées étaient de nature à nuire au succès du film.

Le prix de location est dû, même si le film n'a pas été utilisé, à moins qu'il ne soit justifié d'un cas de force majeure, panne d'électricité ou interdiction municipale, par exemple.

Les films sont sous l'entière responsabilité du directeur à partir de la prise de livraison jusqu'à la rentrée chez les loueurs.

La location en priorité ou antériorité confère au directeur ce privilège qu'aucun autre établissement ne pourra projeter le film avant lui dans une ville, dans une région ou dans un quartier déterminés.

La location en exclusivité assure au directeur le monopole d'un film ou d'une marque pendant un temps déterminé.

Le doublage consiste à employer, le même jour, un film dans deux établissements. Sauf accord spécial, il est sévèrement interdit et peut être assimilé à un détournement d'objets loués.



L'HOMME DU SUCCES
L'AS DU CINE ROMAN D'ATHLÉTISME
EDDIE
POLO
EDITION AUBERT
UNIVERSAL FILM
L'IDOLE DU CIRQUE

ÉDITION AUBERT

ENTREZ! ENTREZ!

ICI ON AMUSE, ON INTÉRESSE, ON INSTRUIT

VENEZ TOUS VOIR

L'IDOLE DU CIRQUE

LE PLUS AMUSANT
LE PLUS INSTRUCTIF
LE PLUS MOUVEMENTÉ
LE PLUS POPULAIRE
DE TOUS LES CINÉ-ROMANS
AVEC

EDDIE POLO

L'AS DES CINÉ-ROMANS D'ATHLÉTISME

Réduction Française de C.F. TAVANO
Adaptation de Mr Pierre DESCLAUX
PUBLIÉ DANS : MON CINÉ le nouveau journal cinématographique tiré à plus de UN Million d'exemplaires

ÉDITION AUBERT

ENCORE UN ÉNORME SUCCÈS



10 ÉPISODES AMUSANTS



Quel sera le plus populaire Ciné-Roman de la Saison 1922 ?... C'EST

L'IDOLE DU CIRQUE

Grand Ciné-Roman en 10 Épisodes

Eddie POLO

L'As des Athlètes de Ciné-Romans

amusant
instructif
mouvementé
sportif

Figuration importante
Scènes de cirque
Acrobatie
Tours de force
Nombreux clous
à chaque épisode

N'HÉSITEZ PAS à le RETENIR



EDDIE N'A JAMAIS PEUR



LE PLUS GRAND SUCCÈS DE 1922

Il faut amuser votre Public tout en l'intéressant.

Et ce Ciné-Roman est inégalable à ce point de vue.

Vous avez vu beaucoup de Ciné-Romans.

Il n'y en a aucun qui vaille :

L'IDOLE DU CIRQUE

en 10 Épisodes

LES FILMS A ÉPISODES AUBERT SONT TO

VOUS RIREZ
VOUS VOUS
PASSIONNEREZ

VOUS SEREZ ÉMU
ET VOUS REVIENDREZ
VOIR

L'IDOLE DU CIRQUE

C'est une leçon
d'énergie
de courage
et de
sport

EDDIE
POLO
ne connait
aucune défaillance
c'est un
grand cœur

Eddie
POLO

...JOURS DES SUCCÈS

ÉLÉPHANTS - SINGES
LIONS - TIGRES
CHAMEAUX - CHEVAUX
CHIENS

Jouent des rôles curieux qui
ne manquent pas d'effets

IL FAUT VOIR
TOUT
CELA

C'EST
DU
VRAI
CINÉMA

EDDIE POLO

LA
MONTÉE
VERS LE SUCCÈS

ÉDITION AUBERT

EDDIE POLO

est synonyme

d'Audace, de Force et de Succès

Par son scénario simple rempli de détails amusants, instructifs, et souvent dramatiques de la vie du Cirque,

L'IDOLE du CIRQUE

plaira à tous les publics pendant 10 semaines

L'ADAPTATION LITTÉRAIRE
A ÉTÉ L'OBJET DES PLUS GRANDS SOINS

Il attirera les enfants. Il retiendra les grandes personnes et les intéressera.



SOUVENEZ-VOUS

du Succès de son précédent CINÉ-ROMAN

LE ROI du CIRQUE

c'est MON CINÉ qui publiera ce ciné-roman à partir du 5 Mai 1922

Édition du premier Épisode

le 12 MAI 1922



SADAG DE FRANCE. IMP. PARIS. - 330

Exploitation

L'ordonnance de police du 10 août 1908 proscrit, pour les établissements cinématographiques de Paris, du département de la Seine et des communes de Saint-Cloud, Sèvres, Meudon et Enghien un certain nombre de mesures spéciales, énoncées dans les articles 175 à 190.

Les plans des salles doivent être soumis à la Préfecture de police avant le commencement de tous travaux d'édification ou de réfection.

La Commission supérieure des théâtres, chargée de prescrire et de contrôler les mesures de sécurité, indique les modifications qu'elle juge utiles, et ensuite procède à la réception de la salle, qui ne doit plus subir aucun changement sans son avis et sans autorisation de l'administration.

Une commission technique spéciale étudie les question d'éclairage et surveille l'exécution des mesures prescrites à ce sujet.

Une sous-commission visite fréquemment chaque établissement pour s'assurer du bon fonctionnement des appareils de secours; elle signale les améliorations à apporter et les modifications qui auraient été faites sans autorisation.

Pendant la présence du public, le service de surveillance contre l'incendie est assuré par le régiment des sapeurs-pompiers, rétribué par le directeur de l'établissement, et assisté par le personnel et le service spécial d'incendie.

Le service de police pendant les représentations est déterminé d'après l'importance de l'établissement. La rétribution des agents de service est à la charge des directeurs.

En cas de relâche, de fermeture ou de réouverture d'une salle, ou pour une matinée ou une soirée exceptionnelles ou une répétition générale, avis doit être donné à la Préfecture de police.

Droits des maires. — Dans les départements, l'autorité municipale est chargée, par application des paragraphes 2 et 3 de l'art. 97 de la loi du 5 avril 1884, de surveiller l'exécution des règlements généraux sur la police des salles de spectacle, et de prescrire les mesures nécessaires pour maintenir le bon ordre, éviter les manifestations, assurer la sécurité et la salubrité et prévenir les accidents et les incendies.

Les arrêtés municipaux doivent avoir un caractère général et s'appliquer à toutes les exploitations du même genre; ils ne doivent violer ni les principes du droit public, ni la liberté individuelle, ni l'égalité civile, ni la propriété, ni la liberté du commerce et de l'industrie. Ils sont soumis au contrôle et à l'approbation des préfets, et peuvent être attaqués devant le Conseil d'Etat.



Un arrêté du Conseil d'Etat, en date du 3 avril 1914, a déclaré que les établissements cinématographiques devaient être considérés comme des spectacles de curiosités, dépendant entièrement de l'autorité des maires. Une jurisprudence contraire est aujourd'hui possible.

L'art. 92, de la loi du 25 juin 1920, autorise les communes à percevoir des taxes municipales qui peuvent s'élever jusqu'à la moitié de la taxe d'Etat.

Les villes ne peuvent exploiter elles-mêmes leurs théâtres municipaux; il faut des lois spéciales pour les autoriser à faire des actes de commerce.

Tarifs d'électricité. — L'électricité employée pour les appareils de projection doit être considérée comme courant industriel bénéficiant de réduction de prix ou tout au moins de ristournes importantes.

Mais, pour cela, il faut que les polices ne soient pas contractées uniquement pour l'éclairage et que l'une d'elles, avec compteur particulier, soit établie pour le service de la projection et des motifs lumineux.

Droits des pauvres. — Ce droit inique, qui

HATEZ-VOUS DE RETENIR :

LE BAILLON

Comédie Dramatique

avec l'Extraordinaire **ELMO LINCOLN**

qui est déjà programmé par les Établissements suivants :

Première Semaine

Royal-Wagram	Métropole	Barbès-Palace	Capitole
Palais des Fêtes	Palais des Glaces	Max Linder	Demours
Colisée	Électric-Palace	Folies Dramatiques	Ciné Opéra

Deuxième Semaine

Grand Cinéma St-Paul	Montrouge-Palace	Saint-Charles-Palace	Splendid-Cinéma
Grenelle-Aubert-Palace	Lyon-Palace	Cinéma Rambouillet	Lecourbe
Voltaire-Aubert-Palace	Alhambra Saint-Ouen	Gambetta-Palace	Majestic

Troisième Semaine

Crystal-Palace	Maine-Palace	Alexandra	Royal Monceau
Cinéma Saint-Marcel	Féeric	Régina-Aubert-Palace	Paradis-Aubert-Palace
Splendid-Choisy	Phénix	Grand Royal-Cinéma	Panthéon

Quatrième Semaine

Family-Cinéma	Casino de la Nation	Casino Asnières	Family Malakoff
Cinéma Pigalle	Lutetia Argenteuil	Americ-Cinéma	Pernéty
Kursaal Courbevoie	Triomphe Levallois	Kursaal Montreuil	Olympia Clichy

Etc. — Etc. — Etc.

aux GRANDES PRODUCTIONS CINEMATOGRAPHIQUES



50, rue de Bondy et 2, rue de Lancry

- PARIS -

Il ne reste plus que quelques dates libres.



frappe la recette brute même lorsqu'elle ne couvre pas les frais, constitue une anomalie dans notre régime fiscal et crée une inégalité flagrante entre les contribuables, une catégorie seule ayant à le supporter; entre les établissements, à cause de leurs difficultés plus ou moins grandes d'exploitation, et entre les villes, car un certain nombre d'entre elles n'ont pas de salles de spectacle ou n'en ont que de peu importantes.

D'après l'art. 96 de la loi du 25 juin 1920, le droit est dû même sur les entrées à titre gratuit et sur les entrées à prix réduit, d'après le prix des mêmes places payantes.

Taxe d'Etat. — La taxe d'Etat, en ce qui concerne les cinémas, a été fixée, par l'art. 92 de la loi du 25 juin 1920, à 10 0/0 jusqu'à 15.000 francs de recette brute mensuelle; à 15 0/0 entre 15.001 et 50.000 francs; à 20 0/0 entre 50.001 et 100.000 fr.; à 25 0/0 au-dessus de 100.000 francs, déduction faite du droit des pauvres; les entrées à titre gratuit sont comprises d'après le tarif des mêmes places payantes; les entrées à prix réduits, d'après le prix des places effectivement payé.

L'art. 93 exempte certaines représentations de bienfaisance ou données par des œuvres, sous certaines conditions.

Deux jours avant l'ouverture ou la réouverture d'une salle, ou avant une représentation exceptionnelle, déclaration doit être faite à la mairie ou à l'Assistance publique.

Des abonnements forfaitaires peuvent être conclus pour la taxe d'Etat comme pour le droit des pauvres.

Affichage. — Sont considérés comme enseignes et exemptés du droit de timbre, aux termes de l'art. 22 de la loi du 8 avril 1910, les affiches et tableaux-annonces placés à l'intérieur des établissements pour annoncer les spectacles, si elles ne portent pas d'autre publicité.

Depuis la loi du 25 juin 1920 (art. 41) les droits de timbre sont de 0 fr. 12 pour les affiches de 12 dm. 2,50; de 0 fr. 24 pour celles ayant de 12 dm. 2,50 à 25 décimètres carrés; de 0 fr. 36 pour celle ayant de 25 à 50 décimètres carrés; de 0 fr. 48 pour celles ayant de 50 décimètres carrés à 2 mètres carrés; pour celles dépassant cette dimension, il est ajouté 0 fr. 24 par mètre ou fraction de mètre carré.

L'administration tolère les affiches sur papier blanc lorsque le dessin ou les couleurs couvrent assez de papier pour qu'il ne puisse y avoir aucune confusion possible avec les affiches émanant de l'autorité.

Les particuliers sont libres d'accorder ou de refuser le droit d'apposer des affiches sur leurs immeubles; en principe cette faculté n'appartient pas aux locataires.

Le propriétaire d'une maison a le droit de lacérer et d'enlever les affiches apposées sans son autorisation sur son immeuble.

La loi du 12 juillet 1912, le règlement d'administration publique du 22 août suivant et l'art. 41 de la loi du 25 juin 1920 frappent les panneaux-réclame d'une taxe annuelle de 50 francs par mètre carré jusqu'à 6 mètres carrés, de 100 francs de 6 à 10 mètres carrés, de 200 francs de 10 à 20 mètres carrés et de 400 francs au-dessus de 20 mètres carrés, avec majoration s'il y a plusieurs annonces.

Les enseignes lumineuses ont à payer 10 francs par mètre carré ou fraction de mètre carré pour la première année; 5 francs pour les années suivantes, et les réclames par projection 10 francs par mois par mètre carré ou fraction de mètre carré.

Société des Auteurs. — La Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique a pour objet la perception et la répartition des droits sur les productions musicales, les morceaux détachés et les fragments d'œuvres théâtrales exécutés sans décors ni costumes, c'est-à-dire sans mise en scène.

Les contrats imposent : un cautionnement, l'attribution de places à l'agent régional; un versement mensuel à la caisse de secours et de retraites; la perception d'un pourcentage sur la recette brute avec taxe spéciale par chanteur ou par attraction.

La Liberté Musicale, fondée en juillet 1916 par le Syndicat français des directeurs de cinémas, a pour objet d'exempter de tous droits, son répertoire étant composé d'œuvres du domaine public ou non déclarées à la Société des auteurs.

Des spectateurs. — Les porteurs de billets à droits sont obligés d'accepter les places qui leur sont données, pourvu qu'elles soient de la catégorie de celles pour lesquelles ils ont payé.

En cas de double emploi, le spectateur dépossédé de sa place est en droit de réclamer le prix de son billet, à la condition de le faire avant d'assister à la représentation.

En principe, un directeur ne peut pas empêcher un spectateur, quelle que soit sa qualité ou son intention, d'assister au spectacle s'il s'est présenté dans une tenue décente et s'il a payé sa place.

Un directeur n'a pas le droit d'expulser un spectateur s'il ne cause aucun scandale; tout dépend d'ailleurs des circonstances : un directeur est maître dans sa salle et il doit éviter qu'il s'y produise des troubles ou des manifestations de nature à entraver le cours des représentations.

Il a d'ailleurs été toujours admis que le public avait le droit de manifester son mécontentement à l'égard d'un spectacle, sauf en cas de mauvaise foi.

Les directeurs de cinémas ne sont pas responsables des objets, fourrures, parapluies, etc., qui peuvent avoir été dérobés au cours des représentations, alors que, par suite des nécessités du spectacle, il était nécessaire de faire l'obscurité; il appartient aux spectateurs de prendre toutes les précautions qu'ils jugent nécessaires.

E. Meignen,
Auteur du Code du Cinéma.
(Extrait de l'Annuaire *Le Tout Cinéma*.)

Le "Courrier" à Athènes

Voici les films qui ont passé sur les écrans au cours de ces trois dernières semaines :

ATTIKON. — *L'Enfant du Carnaval* (Ermolieff-Pathé), scénario, mise en scène et interprétation de M. Mosjoukine, avec Mme Lissenko. M. Mosjoukine a admirablement réussi dans sa triple tâche. Comme auteur, il a composé un scénario dont le sujet, sauf quelques côtés invraisemblables, est en général assez bien imaginé. Sa mise en scène est de toute beauté, du premier tableau au dernier. Comme comédien, M. Mosjoukine fait preuve d'un grand talent, et les spectateurs athéniens, accourus en foule, se souviendront longtemps de la création de cet artiste qu'ils ont unanimement apprécié. — Après ce succès, un autre : *Les Contes des Mille et une Nuits* (Ermolieff-Pathé), mise en scène de M. Tourjansky. C'est une des plus remarquables réalisations dans ce genre d'adaptation et une merveille de mise en scène. L'intérêt de ce film superbe est encore rehaussé par l'interprétation de deux excellents artistes, Mme N. Kovanko et M. Rimsky.

SPLENDID. — *Chantelouve* (Pathé-Consortium), drame de M. Etienne Rey, mise en scène de M. G. Monca en collaboration avec Mme Pansini, interprété par Mme Yvette Andreyor et M. Jean Toulout. Une réalisation technique supérieure, une belle mise en scène, une interprétation hors de pair, voilà les qualités de ce film. — *Frou-Frou* (Caesar-film) est un drame émouvant et un succès de plus à l'actif de Francesca Bertini et G. Serena. — *Les Etoiles de Damas* (Sascha), d'après G. Ohnet, nous donne l'occasion d'admirer Lucy Doraine dans une de ses plus belles créations.

PANELLINION. — *Les aveux de Mme Dorothy* (Sascha), drame interprété par Lucy Doraine qui est charmante comme toujours. — *Pauvre Dorette* (Itala U. C. I.) avec Pina Menichelli. L'interprétation est bonne, mais le sujet ne vaut pas grand chose.

DYONISSIA. — Trois films de l'U. F. A. : *Carmen*, d'après Prosper Mérimée, mise en scène parfaite et interprétation excellente avec Pola Negri. *Le fruit défendu*, comédie dramatique avec Lotte Neumann et *Le Timonier Holk*, d'après l'œuvre de Kurt Kuechler, avec Asta Nielsen.

KYVELIS. — *Le Grand Jeu* (West. Phot. Pathé) avec Anne Luther et Charles Hutchinson. Les premiers épisodes de ce sérial sont très intéressants.

PANTHÉON. — *La découverte de l'Amérique par Christophe Colomb* (2 épisodes); *Jalousie*, qui est un film français, je crois, et dont le vrai titre est *Vénus* ; *L'Incendiaire* (Ambrosio), un mélodrame dont le sujet enfantin nous rappelle des films qui avaient du succès jadis, mais qui paraît ridicule maintenant.

En fait de comédies, le Splendid et l'Attikon nous ont présenté Harold Lloyd dans *Lui sur des roulettes* et *Lui et la Dactylographe* (Pathé). L'Attikon a présenté en outre un film d'actualité très intéressant : *Le match Ledoux-Criqui* (Pathé).

CHARAN.


LES
FILMS ERKA
ont l'honneur de vous avertir que leur prochaine présentation aura lieu le
Mercredi 12 Avril
à 2 heures de l'après-midi
au PALAIS DE LA MUTUALITÉ
(salle du premier étage)
325, rue Saint-Martin
La Horde d'Argent
Drame avec Myrthe STEDMAN et Curtis COOKSEY
TOUT S'ARRANGE
Comédie gaie avec Mr. et Mrs. DE HAVEN
Goldwyn Pictures
38bis, Avenue de la République
Téléphone : ROQUETTE 10-68, 10-69, 46-91
AGENCES :
LILLE, 2, Rue de Pas (Tél. : 24-63)
STRASBOURG, 45, Faubourg de Saverne (Téléphone : 756)
LYON, 75, Rue de la République (Tél. : 27-95)
MARSEILLE, 11, Boulevard Garibaldi
BORDEAUX, 17 bis, Rue Castéja (Tél. : 5 185)
ALGER, 12, Rue Henri-Martin (Tél. : 19-38)

Réunion intersyndicale

Le mardi 21 mars, les présidents des *Syndicats français des directeurs de Cinématographes* et du *Syndicat national de l'Exploitation cinématographique* lançaient une convocation aux présidents de toutes les organisations, syndicats et fédération d'exploitants de cinématographes de France, à l'effet d'étudier d'un commun accord la proposition de délibération émanant de l'administration et la contre-proposition qu'il convenait de lui faire.

A la réunion, tenue salle Gruber le 28 mars, se trouvaient présentes ou représentées les organisations suivantes :

Chambre Syndicale de la Cinématographie, Syndicat Français des directeurs de Cinématographes, Syndicat National de l'Exploitation cinématographique, Syndicat des Grands Etablissements Parisiens, Fédération du Nord-Ouest, Syndicat du Nord et du Pas-de-Calais, Syndicat de la Côte d'Azur et du Littoral, Syndicat de Bordeaux et du Sud-Ouest, Association des Directeurs d'Alsace et Lorraine, Fédération du Sud-Est.

Etaient présents : MM. Aubert, Bernheim, Brézillon, Boutillon, Braun, Couard, Costil, Chataigner, Chardon, Cari, F. Delaune, Detay, G. Detay, Dupont, Démare, Duval, Dumien, Franck, Fourel, Gaumont, Garnier, Gervois, Grange, Goiffon, Hanhard, Hahn, Hermand, Jallon, Lussiez, Lesbros, Leriche, Leleu, Morel, Meillat, Mazella, Martinage, Nicoll, Rigaud, Saverne, Seine, Sourceau, Verzieux, Vincy, de Vireuil.

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Lussiez (Syndicat national) demande que par déférence pour la Province, la présidence de la réunion soit offerte à l'un de ses délégués.

Sur la proposition de M. Brézillon, l'assemblée élit comme président M. Hahn, président de l'Association des directeurs d'Alsace et de Lorraine.

L'assemblée désigne comme assesseurs MM. Léon Brézillon (Syndicat français), Demarre (Fédération du Nord-Ouest), G. Detay (Syndicat National).

La parole est immédiatement donnée à M. Georges Detay, qui expose comment son groupe a été amené à envisager, sous la suggestion et d'accord avec le Syndicat Français des Directeurs de Cinématographes, une réunion où seraient conviées toutes les organisations provinciales.

Il explique comment une délégation du Syndicat français des Directeurs de Cinématographes, une réunion où seraient conviées toutes les organisations provinciales.

Il explique comment une délégation du Syndicat Français, composée de MM. Morel, Yvart, Bernheim et Mazella était venue mettre son groupe au courant du barème de détaxations proposées par l'administration des contributions indirectes.

Il estime que, en effet, il convient de se mettre d'accord sur la réponse à faire à l'administration; il ajoute qu'en ce qui le concerne personnellement, ainsi que son groupe, il reste irréductible sur la question des paliers qui doit être à la base du système de taxation.

M. Goiffon, de Lyon, apporte l'assurance que son groupe est opposé au principe des paliers et qu'il a un mandat impératif pour soutenir un système de taxation sur le prix du billet.

M. de Vireuil (Fédération Marseillaise), remercie ses collègues de Paris d'avoir invité les directeurs de province à discuter avec eux cette importante question des taxes.

Il discute le projet Taurines et lit un tableau dont les chiffres sont contestés par MM. Dumien, Franck et Delaune.

M. de Vireuil conclut en disant que l'organisation qui l'a mandaté est hostile au système des paliers, qu'elle veut la suppression de toutes les taxes, mais cependant comme moyen transactionnel qu'elle accepterait un système de taxation sur le prix de la place.

M. Goiffon dit que sa fédération s'associe entièrement et complètement à ce dernier système, attendu qu'elle estime que la taxation par paliers est inique et anticommerciale.

Il met les auditeurs en garde contre le danger qu'il y a d'accepter le système des paliers, attendu que lorsqu'ils reviendront discuter ces taxes à l'administration, on leur répondra qu'ils sont

mal venus de venir se plaindre du système, attendu qu'ils l'auraient eux-mêmes demandé.

M. F. DELAUNE reprend la discussion où l'a laissée M. de Vireuil et établit par le tableau suivant les bénéfices résultant de l'application du projet Taurines.

Économies réalisées annuellement sur les taxes actuelles par les trois projets présentés par :

Pour une recette mensuelle de	1 Administration des Finances	2 Syndicat Français des Directeurs	3 Syndicat National (Projet Taurines)
10.000	4.800	7.200	7.200
15.000	4.800	9.600	9.600
20.000	7.800	12.600	15.000
25.000	10.800	15.600	20.400
30.000	13.800	18.600	23.400
50.000	13.800	18.600	35.400
75.000	28.800	33.600	50.400
100.000	28.800	33.600	65.400
150.000	58.800	63.600	95.000
200.000	58.800	63.600	125.000
300.000	58.800	63.600	185.000

Il est à noter que les taxes municipales n'entrent pas dans ces calculs.

M. DUMIEN déclare que ces chiffres sont rigoureusement exacts.

M. LERICHE (Fédération du Nord-Ouest) répond à MM. de Vireuil et Detay, disant au premier que la proposition de réforme trop grande aboutirait à un échec certain et au second de le fixer sur le produit de la base *ad valorem* qui doit apporter la compensation des détaxations accordées par le projet.

M. L. BRÉZILLON (Syndicat Français des Directeurs) prie l'assemblée d'écouter M. COSTIL qui fera l'historique de toute la question.

M. COSTIL (Syndicat des Grands Etablissements Parisiens) met les auditeurs au courant des différents stades des discussions qui se sont déroulées autour du projet de détaxation des cinémas.

Il explique comment la taxation sur le prix de la place, projet qui, à l'origine, avait paru avoir l'agrément de l'administration, fut ensuite écarté par suite du déficit que ce projet creuserait dans les évaluations budgétaires.

Il conclut en disant qu'il était de beaucoup préférable, pour aboutir rapidement à une détaxation générale des cinémas, de se rallier au mode de taxation préconisé par le ministre sur le rapport de l'administration.

Il explique comment — sans qu'il soit besoin d'un débat public à la Chambre — le ministre a la possibilité, dans le cadre fixé par la loi, de modifier les taux et l'échelle des paliers dont le principe reste en vigueur.

Une discussion a lieu entre MM. FRANCK, CHATAIGNER, A. DETAY, DELAUNE, COSTIL, sur la possibilité par le ministre de modifier des chiffres inscrits dans la loi et sans qu'il y ait discussion à la Chambre.

M. COSTIL explique comment cette modification peut avoir lieu dans le cadre de la loi de 1920, par une simple prise de décret ministériel.

Il insiste sur la nécessité d'un ralliement général à la thèse du maintien des paliers, la seule qui puisse passer sans discussion publique au Parlement. Si l'on maintient le point de vue de la taxe sur le prix de la place, c'est une nouvelle loi qui doit intervenir.

M. FRANCK soutient ce point de vue. Il est d'avis que puisque l'administration présente un projet, il faut saisir ce qu'elle nous offre de bon, car si nous refusons cette première amélioration, nous risquons de ne rien obtenir du tout.

M. GAUMONT fait appel à l'union, à la concorde pour trouver un terrain d'entente.

M. DUMIEN dit qu'il se rallie au projet Taurines.

M. GOIFFON déclare que lui et son groupe restent sur leurs positions, mais qu'ils ne feront aucun obstacle aux démarches que la majorité des organisations décidera de faire.

M. L. BRÉZILLON donne connaissance à l'assemblée d'un télégramme reçu à la Fédération de Bordeaux qui se rallie au projet Taurines.

M. GERVOIS approuve, au nom des syndicats du Nord et du Pas-de-Calais.

MM. LERICHE, GRANGE, exposent leur point de vue et citent les cas particuliers dans lesquels se trouvent leurs villes.

M. AUBERT manifeste son contentement de voir que l'accord unanime s'est fait autour du projet de M. le député Taurines.

M. GAUMONT remercie les délégués du Sud-Est de ne pas faire obstacle aux démarches décidées par l'assemblée. D'ailleurs, le cas de Lyon et de Saint-Etienne fera l'objet d'une démarche particulière auprès du ministre, relativement aux taxes municipales abusives dont elles sont frappées.

M. CHATAIGNER résume la discussion et retient les suggestions de MM. Gaumont et Frank. Il se rallie à leur opinion. Il soutiendra le projet Taurines.

Il y a lieu d'accepter provisoirement les chiffres

qui seront proposés. Il ne faudra pas s'y arrêter, mais continuer à demander satisfaction complète.

En conséquence, l'Assemblée décide, sans opposition, d'accepter et de soutenir le projet Taurines.

Diverses autres questions intéressantes, notamment le droit des pauvres, sont discutées entre MM. Gervois, Franck, Gaumont, La question du Congrès de Strasbourg vient aussi en discussion.

M. G. Detay fait remarquer que les organisations semblent n'y devoir figurer qu'à titre d'invités. Il expose qu'il y aurait intérêt à provoquer, à dates déterminées, la réunion des groupements professionnels, tant à Paris qu'en province, dans le but de discuter les questions générales intéressant la corporation et, éventuellement, d'arriver à la création d'une Fédération des divers syndicats de l'exploitation cinématographique.

M. de Vireuil expose le point de vue des « Fédérations provinciales ».

M. L. Brézillon soutient que le syndicat qu'il préside a, comme toutes les Fédérations de province, le droit de figurer dans un congrès sur le même plan qu'elles, étant donné le nombre considérable de ses adhérents provinciaux.

M. Gaumont demande qu'on précise les décisions prises.

M. L. Brézillon dit que tous les membres mandatés par leurs Fédérations ou Groupes se réuniront pour demander une conférence avec l'administration et le ministre des Finances.

M. L. Brézillon demande qu'un député soit chargé de cette démarche auprès du ministre.

M. Meillat propose M. Taurines, auteur du projet soutenu.

M. L. Brézillon dit qu'il approuve ce choix.

M. Hahn met aux voix ces décisions.

(*Approuvées à l'unanimité.*)

M. Hahn demande à l'assemblée de nommer les délégués.

M. Delaune dit qu'il n'appartient pas à l'assemblée de nommer des délégués et que ceux-ci doivent être désignés par leurs groupements respectifs.

Sont nommés :

Chambre Syndicale de la Cinématographie : MM. J. Demaria, L. Aubert;

Syndicat Français des Directeurs de Cinémas : MM. Brézillon, Morel ;

Syndicat National de l'Exploitation Cinématographique : MM. G. Defay, F. Delaune ;

Syndicat des Grands Etablissements parisiens : MM. Costil, Duval ;

Fédération du Nord-Ouest : MM. Demare, Leriche ;

Nord et Pas-de-Calais : MM. Seine, Martinage ;

Côte d'Azur et Littoral : MM. L. Brézillon, Morel ;

Fédération Bordeaux et Sud-Ouest : MM. L. Brézillon, Morel ;

Association Directeurs Alsace-Lorraine : MM. Hahn, L. Brézillon.

M. Hahn remercie l'assemblée de l'honneur qu'elle lui a fait en l'appelant à sa présidence, et se félicite d'avoir eu à diriger des débats où la conciliation et l'esprit de concorde n'ont cessé de régner.

(*Vifs applaudissements.*)

M. Delaune est désigné par l'Assemblée pour rédiger le procès-verbal.

La séance est levée à 5 heures.

F. Delaune.

Différents Taux des propositions soumises à la Réunion intersyndicale

Projet du Syndicat National accepté et présenté par M. le député Taurines

4 %	de 1 à 10.000 fr.	de recettes mensuelles.
6 %	de 10.001 à 25.000	francs.
10 %	de 25.001 à 50.000	—
15 %	de 50.001 à 100.000	—
20 %	au-dessus de 100.000	—

Proposition de l'Administration des Finances

6 %	de 1 à 10.000 fr.	de recettes mensuelles.
10 %	de 10.001 à 30.000	francs
15 %	de 30.001 à 75.000	—
20 %	de 75.001 à 150.000	—
25 %	au-dessus de 150.000	—

Proposition du Syndicat français des Directeurs

4 %	de 1 à 10.000 fr.	de recettes mensuelles.
6 %	de 10.001 à 15.000	francs
10 %	de 15.001 à 30.000	—
15 %	de 30.001 à 75.000	—
20 %	de 75.001 à 150.000	—
25 %	au-dessus de 150.000	—

COLIS POSTAUX DE PARIS POUR PARIS

DIRECTION & BUREAU CENTRAL : 23, Rue du Louvre

AGENCES

CLICHY
17, Rue Darcet

ITALIE
12, Rue Coypel

DENFERT
4, Rue Schœlcher

REUILLY
19, Rue de Reuilly

GAMBETTA
25, Avenue Gambetta

TERNES
1, Rue du Débarcadère

GRENELLE
1, Rue Linois

VILLETTE
2, Quai de la Loire

PROVINCE

Le Service des COLIS POSTAUX DE PARIS *se charge de remettre aux* Bureaux des Services Rapides pour la Province, *les colis qui leur sont adressés, sauf ceux contre remboursement. Le Tarif pour le transport dans Paris est le même que celui des colis de Paris.*

Le Port complémentaire *de Province est variable selon les Localités* (TARIF sur demande au Bureau Central et dans les Agences).

L'EXPÉDITION DE CES COLIS PEUT ÊTRE FAITE :

En PORT DU :
Dans tous les Bureaux et Dépôts

En PORT PAYE :
Au Bureau Central et dans les Agences

PRINCIPALES VILLES DESSERVIES PAR SERVICES RAPIDES

Aix-les-Bains
Alençon
AMIENS
ANGERS
Annecy
Antibes
Armentières
Arras
Avignon

Baccarat
Bar-le-Duc
Belfort
Bernay
Besançon
Béthune
Blois
BORDEAUX
Boulogne-sur-Mer
Brest

Calais
Cannes
Châlon-sur-Marne
Chambéry
Charleville
Chartres
Châteauroux
Cherbourg
CLERMONT-FERRAND
Colmar

Deauville
DIJON
Douai
Dreux
Dunkerque

Epernay
Epinal

Firminy
Fontenay-le-Comte

Givet
Grenoble

La Rochelle
Laval
Le Havre
Le Mans
Lens
Le Puy
Libourne
LILLE
LIMOGES
Lisieux
Lunéville
LYON

MARSEILLE
Menton
METZ
Mézières
Mirecourt

Monaco
Montbéliard
Monte-Carlo
Montluçon
MONTPELLIER
Moulins
MULHOUSE

NANCY
NANTES
Nevers
NICE
Nîmes
Niort
Nogent-le-Rotrou

ORLÉANS
Oyonnax

Pau
Perpignan
Poitiers
Pont-à-Mousson

REIMS
Remiremont
Rennes
Rive-de-Gier
Roanne
Rochefort
Romans
Romilly

Roubaix
ROUEN

Saint-Brieuc
Saint-Chamond
Saint-Claude
Saint-Dié
SAINT-ETIENNE
Saint-Malo
Saint-Nazaire
Saint-Raphaël
Sarrebourg
Sedan
Soissons
STRASBOURG

Thionville
Toul
Toulon
TOULOUSE
Tourcoing
TOURS
Trouville
TROYES

Valence
Valenciennes
Vendôme
VERDUN
Vichy
Villefranche
Vitry-le François

D'une manière générale, les colis de 0 à 10 kilos à destination d'une ville ou localité desservie par **SERVICE RAPIDE** *peuvent être confiés à l'Administration des Colis postaux de Paris, qui les remet au Service Rapide intéressé,* **même si cette ville ou localité ne figure pas sur la liste ci-dessus.**

Le prix du transport dans Paris est, dans ce seul cas, perçu au départ.

L'ADRESSE DOIT ÊTRE AINSI LIBELLÉE :

ENVOI de M
Rue ... N°

à M
Rue ... *N°*
ORLÉANS

PAR SERVICE RAPIDE *M*
38, Rue Saint-Sauveur, PARIS

Musique et Cinéma

Adaptations musicales
Synchronisme et visiophone
La décoration moderne au cinéma

En attendant l'heureux événement du poème cinégraphique, où l'image animée, se suffisant enfin à elle-même, ne révèlera sa beauté absolue que dans le silence, — il reste légitime qu'on tente d'associer la musique à l'image, — M. Vuillermoz n'a-t-il pas dit déjà :

« L'orchestre est pour l'art muet un compagnon éloquent et persuasif, dont l'aide est singulièrement précieuse. Il souligne, il explique, il suggère ; il sait exprimer un sous-entendu, achever un propos commencé, donner, à un sourire ou à un regard, de l'intensité, de la profondeur. C'est un commentateur lyrique toujours prêt à traduire et à développer dans une langue claire et émouvante les sentiments que l'écran abrège et résume ».

Pour moi, j'estime cependant que ce n'est pas *parce que* l'écran abrège et résume (car s'il abrège et résume c'est qu'il est incomplet à tort) que la musique peut venir ajouter à l'image en expression. Car la musique ne doit pas accourir au secours de l'image.

S'il veut réaliser un film musical, le cinégraphiste ne doit pas, dès la conception, séparer son idée visuelle de cette certitude que chaque image trouvera son complément dans l'évocation musicale. Si l'on veut raisonner par l'absurde, je dirai qu'un film bien réalisé en vue de la collaboration avec l'expression musicale doit rester incompréhensible, ou tout au moins apparaître comme schématique, projeté seul.

De même qu'un livret d'opéra doit être injouable sans la musique, s'il est bien conçu, le film musical doit être insupportable à force d'être incomplet, sans la partition. Cette nécessité comprise m'apparaît capable d'éviter bien des tâtonnements et des erreurs. Seulement, pour qu'une telle collaboration soit possible, il est indispensable que le musicien, pénétré de la vérité cinégraphique, ait étudié préalablement l'expression de l'image, ses possibilités de réalisation, et pénétré ses mystères ; qu'il se soit spécialisé en quelque sorte dans l'étude cinégraphique. Corollairement, il est non moins nécessaire que le cinégraphiste ait lui-même étudié les possibilités et les ressources de la musique, ses modes, ses rythmes et les lois de son expression mélodique. Les « phrases » lumineuses devant se confondre avec les phrases mélodiques, les rythmes devant se combiner, se pénétrer, se compléter. Le scénario, en effet, doit être le fruit d'une longue et précise collaboration de deux créateurs : le cinégraphiste et le musicien.

Il ne m'apparaît pas possible de parvenir autrement à l'unité du film musical, unité nécessaire à toute œuvre d'art.

*
* *

De cette compréhension peuvent, d'ailleurs, surgir des modes d'expression nouveaux de la beauté. Nous ne pouvons pénétrer encore les ressources infinies d'une pénétration de ces deux arts.

Récemment, *El Dorado*, le film de Marcel L'Herbier, nous a fourni un exemple de ce que la mélodie peut ajouter à l'émotion d'une image et aussi à son rayonnement : la solitude et le désespoir de Sibilla, après ses adieux à son fils, étaient singulièrement accrus et émouvants du fait même qu'à cet instant l'orchestre se taisait pour laisser

s'évader, seul, dans le silence, nostalgique infiniment et évocateur, le chant de la guitare de l'aveugle. Et certes, ce n'était là qu'une chose incomplète encore, mais si riche d'indications sur ce qu'il sera possible de réaliser dans ce domaine.

Jusqu'à ce jour nous n'avons eu que des adaptations musicales conçues et réalisées, comme en dehors du film lui-même. Je veux dire qu'il ne fut jamais prévu que le film se pénétrerait absolument du sentiment exprimé par l'orchestre. Les adaptations ont toutes été faites après coup, sans que le scénario ait prévu des réserves nécessaires et, dans le rythme des images elles-mêmes, à de certains moments, l'intervention de la musique. Aussi la musique et le film vont-ils en des chemins parallèles — en envisageant le mieux — alors qu'ils devraient aller dans le *même* chemin.

Indépendamment des lois esthétiques que la tâche des bons artisans ou des artistes révèlera, il ne faudra pas oublier, non plus, dans ce travail de collaboration, qu'il a été scientifiquement démontré que l'identification de l'audition et de la vue n'existe pas, car un sens perçoit plus vite que l'autre. Les perceptions des deux sens sont comme séparées par une cloison : quand l'œil voit déjà, l'oreille n'entend pas encore. On a remarqué également que l'oreille saisit moins bien les rythmes en grisaille, c'est-à-dire ceux dans lesquels la tonalité tient une assez faible place, quoique, pour donner un exemple, dans le bruissement des feuilles, les différences de durées des mouvements soient mieux perçues par l'oreille que par l'œil.

Il y avait, jusqu'à ces derniers temps, une difficulté technique qui s'opposait à ce que les partitions, malgré l'habileté de certains chefs d'orchestre, épousassent exactement la courbe de l'action visuelle ; car la projection mécanique des images extrêmement variable et dépendant d'un certain nombre de facteurs, ne pouvait être réalisée régulièrement, dans un rythme voulu et calculé.

Le visiophone est venu pallier à cet inconvénient : il permet d'obtenir un synchronisme parfait entre le son et l'image, condition essentielle de tout essai de collaboration entre le cinéma et la musique.

***

Si, aujourd'hui, l'adaptation musicale nous apparaît, au cinéma, la plupart du temps si nécessaire, c'est surtout parce que les films sont mal ou pas du tout rythmés et que, le rythme étant un besoin de l'esprit, nous sommes satisfaits de le découvrir dans la musique qui accompagne la projection.

Cependant, les recherches des musiciens et des cinégraphistes semblent plutôt s'orienter vers la création d'une atmosphère musicale propre à accuser, voire à exalter certains caractères de l'image animée. C'est envisager ainsi la collaboration musicale sur un plan juste, mais inférieur ; car, dans de telles conditions, le film reste l'essentiel, la musique devient l'accessoire. C'est une erreur : dans la réalisation du film musical, le cinégraphiste et le musicien ont une tâche égale, ils dépendent l'un de l'autre absolument.

On s'est donc surtout attaché à adapter des fragments d'œuvres lyriques ou symphoniques — ou, pour accroître le sentiment de réalité si nécessaire à l'émotion cinématographique — d'imiter certains bruits correspondant à une image : coups de revolver, galop de chevaux, bruit de vagues, du vent, etc... Récemment, au cours de la projection de *La Charrette fantôme*, quelques chefs d'orchestre s'évertuaient, lors de certaines apparitions, à des bruits de grelots assez réussis.

Un jeune ingénieur français, M. Charles Delacommune, a perfectionné ces moyens en permettant le synchronisme parfait entre les bruits et la

Son Altesse

projection de l'image correspondante, ce qu'il était impossible d'obtenir méthodiquement. Cette invention mécanique permet donc désormais la fusion intime de ces trois éléments : le film, les bruits et la musique ; et ainsi la « matière » musicale se trouve enrichie et parfaitement apte à tenter un véritable musicien moderne.

Quelques-uns y ont pensé. J'ai le souvenir de l'audition, à l'une des premières réunions des amis du Septième Art, chez Canudo, d'une partition composée spécialement par Carol Bérard sur un film d'Henri Fescourt, qui était suggestive, quoique trop descriptive à mon gré. Je rappellerai également la présentation privée de *Fièvre*, de Louis Delluc, au Colisée, où le pianiste Wiéner sut créer une atmosphère musicale admirablement rythmée et parfaitement pénétrée de l'âme des images. Il faut noter encore la tâche plus importante de Marius-François Gaillard, évoquant avec une sensibilité certaine, mais un souffle un peu court, l'Espagne de *El Dorado*.

Ce ne sont là que des tâtonnements, tout au plus des essais pas très approfondis, mais qui constituent des points de départ.

La formule du drame lyrique est, comme tout le théâtre, appelée à se périmer. Elle traduit déjà quelque peu son impuissance. Elle n'aura plus désormais que la joie de quelques beaux soubresauts. Comme le poème symphonique a tué l'oratorio, le concert tue le théâtre lyrique. L'esprit s'élève, l'âme avec. Les formes d'expression les plus pures, en tout cas, les plus exemptes d'alliages, tentent justement le musicien et séduisent les mélomanes. Le cinéma musical offre néanmoins aux jeunes compositeurs un domaine tout neuf, ou plutôt une terre en friche, mais plus puissamment riche que la poésie en général médiocre qui les a nourris jusqu'à ce jour. Cela vaut la peine qu'on s'y aventure.

* * *

Dans le numéro de janvier de la Revue *L'Art et les Artistes*, M. Emile Sedeyn a publié un parfait article sur « La décoration moderne au cinéma. » Il est grand temps que les artistes songent à collaborer à l'expression de l'image. Jusqu'à présent ces essais n'ont été que timides. Nous avons assez souffert de l'intérieur de « l'artiste » ou de « la femme du monde », héros de l'aventure, qui nous révélait un goût du jour emprunté au loueur de meubles du coin, avec tous les laissés-pour-compte des imitateurs du style 1900. M. Emile Sedeyn signale justement les efforts de Mallet-Stévens pour *Le Secret de Rosette Lambert*, de Raymond Bernard, de « Mam » pour *Le Carnaval des Vérités*, de Marcel l'Herbier, de Francis Jourdain pour *Fumée Noire*, de Louis Delluc et *L'Empereur des Pauvres*, et il conclut :

« Notons que la cinématographie française a devancé les autres, même l'américaine (qui l'imite maintenant avec faste, mais d'un peu loin) dans cet emploi, déjà large et varié, du milieu contemporain. C'est le simple bon sens, avant même le bon goût, qui les lui inspira : nous ne comprendrions guère *César Birotteau* dans une salle à manger Henri II, ni *Mireille* en Alsace. Donc, lorsqu'on nous montre à l'écran le reflet de nos douleurs et de nos joies, de nos inquiétudes et de nos enthousiasmes, nous devons souhaiter que ce soit parmi les meubles et les choses d'aujourd'hui. Il faut prévoir que nos descendants auront peut-être la curiosité de faire projeter ces images, et qu'ils pourraient taxer d'impuissance notre touchante fidélité aux styles de jadis. »

LÉON MOUSSINAC.

Mercure de France, 1-4-1922.

SUR L'ÉCRAN

AVIS

Nos lecteurs sont instamment priés, lorsqu'ils nous écrivent une lettre nécessitant une réponse ou une transmission, de vouloir bien joindre un timbre à 0.25. Nous les avisons, en même temps, que nous ne faisons aucun envoi contre remboursement et que toutes les commandes d'abonnement, de volumes ou de publicité, doivent être accompagnées de leur montant. Il nous est matériellement impossible, au taux actuel des marchandises, de procéder autrement.

CHANGEMENTS D'ADRESSE

Tous les changements d'adresse doivent être accompagnés de

0 fr. 75

en timbres pour frais de réimpression de nouvelles bandes.

Remerciements.

MM. Marzo, Jean Marquet, à Paris; Raoul Feugas, à Gentilly (Seine);

MM. Jules Carrière, à Cette (Hérault); Vanaldewereld, à Lille (Nord); Jules Gobet, à Morez-du-Jura (Jura); M. Mourot, à Bar-le-Duc (Meuse); Joseph Monnet, à Hayange (Moselle); J. Chenevier, à Nouméa (Nouvelle-Calédonie); Henri Koller, à Alger (Algérie);

MM. les Directeurs de :

Theatro-Campos-Eliseo, à Bilbao (Espagne); Ciné-Société-Disque, à Constantinople (Turquie), sont avisés que leur abonnement au *Courrier* est inscrit.

Tous nos remerciements.

Les changements d'adresse de :

MM. G. Charpentier, à Nice (Alpes-Maritimes); Guillaume Danvers, à Paris; Maurice Ancelin, à Rombas (Moselle); E. Wagnart, à Ally-sur-Somme (Somme); Phocéa-Film, à Marseille (Bouches-du-Rhône);

Mme Mariaud, à Lisbonne (Portugal), sont effectués.

MM. Eydelnanth, à Paris; Zukor, à New-York, sont inscrits au service du *Courrier*.

Avis.

La Chambre Syndicale Française de la Cinématographie, nous prie d'insérer la note suivante :

« Nous prévenons les maisons de location et acheteurs de films, que le programme se composant des films suivants :

Flipotte	1.550 m.
Charlot va dans le monde	650 »
Mon Village	1.345 »
Un Béguin de Charlot	330 »
représentant un métrage total de	3.875 m.

a disparu ainsi que la personne qui l'avait loué, et disant se nommer M. Kilisky, 23, rue Paillot-de-Montabert, à Troyes.

« Les personnes pouvant donner des renseignements sur cette personne ainsi que sur ces films, sont priées de s'adresser à la Chambre Syndicale de la Cinématographie (Palais de la Mutualité), 325, rue St-Martin ».

La création de la Société « Les Archives Photographiques d'Art et d'Histoire. »

Les très importantes séries de clichés et de films appartenant à l'Administration des Beaux-Arts — clichés des monuments historiques, des musées et des palais nationaux, clichés et films de guerre — si précieuses aux travailleurs, aux savants et à la propagande à l'étranger, étaient exploitées jusqu'au 1er janvier dernier par le Service photographique des Beaux-Arts. Cet organisme ayant été supprimé en tant que service d'Etat, l'Administration des Beaux-Arts, s'inspirant du désir exprimé par le Parlement que l'œuvre entreprise soit continuée sous une autre forme, a décidé, après étude de la question par une commission spéciale, de donner son aide matérielle et morale à la constitution d'une Société anonyme, au capital de 100.000 francs, représenté par des actions nominatives de 500 fr. Cette Société, qui prendra la dénomination : *Les Archives Photographiques d'Art et d'Histoire*, sera chargée d'exploiter et de compléter les collections déjà réunies afin de constituer pour la France un inventaire général photographique des richesses d'art analogue à ceux qui existent dans la plupart des pays étrangers.

Le Ministère des Beaux-Arts, 3, rue de Valois, recevra les souscriptions.

Avis.

Les Directeurs à qui il agréerait de recevoir le nouveau numéro d'*Erka-Revue* et une affiche passe-partout des Films Erka, voudront bien en faire la demande 38 bis, avenue de la République. Roquette : 10-68, 10-69. Ils auront immédiatement satisfaction.



Les Aventures de Robinson Crusoé.

« Universal-Location » présentera, lundi prochain 10 avril, au Palais de la Mutualité, salle du premier étage, le premier épisode des *Aventures de Robinson Crusoé*, grand ciné-roman en douze épisodes, interprété par Harry Myers.

Nous attirons tout particulièrement l'attention de MM. les Directeurs sur le gros intérêt que présente ce film qui est un « Universal-Jewel-Superproduction ».

Dernière Heure.

MM. les *Acheteurs de films*, qui par suite d'omission ou de retard postal, n'auraient pas reçu de carte pour la présentation qui leur est réservée du grand film *La Vérité*, d'Henry Roussell (Cinéma du Colisée, 38, avenue des Champs-Elysées, le mercredi 12 avril, à 15 heures), seront admis sur la présentation de leur carte personnelle.

De la part de la Compagnie Française des Films Artistiques-Jupiter, 36, avenue Hoche, Paris.

Information.

Nous apprenons que, par décision de l'Assemblée extraordinaire du 31 mars, la Compagnie Française des Films Jupiter et la Société Française des Films Artistiques sont définitivement réunies sous la dénomination de : « Compagnie Française des Films Artistiques-Jupiter », Société Anonyme au Capital de 2.000.000 de francs. Siège social, 36, avenue Hoche,

La Semaine française du Cinématographe.

La semaine française du cinématographe appliqué à l'enseignement, organisée sous le patronage du Conseil municipal de Paris et du Conseil général de la Seine (secrétaire général : M. Léon Riotor) sera une réplique anticipée, victorieuse, à la semaine allemande du film qui doit se tenir en septembre à Munich.

L'Exposition du cinématographe (section de l'enseignement) sera inaugurée le mercredi 19 avril aprèsmidi; le même jour, à 5 heures, réception à l'Hôtel-de-Ville par le Conseil municipal de Paris. Le jeudi 20, à 9 h. 1/2, ouverture du Congrès de la cinématographie par Gaston Vidal, sous-secrétaire d'Etat de l'enseignement technique; projection des films du concours à sujets imposés; communications et démonstrations. L'Exposition sera close le 30 avril.

Concerts Pasdeloup.

8 et 9 avril, à 3 heures, au Théâtre des Champs-Elysées, avec le concours de M. Umberto Benedetti, violoncelliste.

1) Rimsky-Korsakow. — Ouverture de la *Grande Pâque Russe*.
2) Grassi. — *Le Poème de l'Univers* (1re audition).
3) Doire. — *Soir à Zaitchar* (1re audition).
4) Dedcek. — Danse (1re audition).
5) Ravel. — *Le Tombeau de Couperin*,
6) Lalo. — Concerto pour violoncelle (M. Benedetti).
7) Rimsky-Korsakow. — *Cappriccio Espagnol.*

Les concerts seront dirigés par M. Rhené-Baton.

Cinématographes Harry.

La direction des cinématographes Harry a l'honneur d'informer sa clientèle qu'en raison de la saison



d'été et afin d'occasionner moins de dérangement à MM. les Directeurs, elle présentera deux programmes à la fois, tous les quinze jours, à partir du 8 avril prochain.

Un grand Gala à l'Eldorado de Nice pour un Foyer des Artistes.

L'Union des Artistes Cinématographiques de Nice organise, pour le jeudi 6 avril 1922, à l'Eldorado, une grande représentation de gala, avec le concours assuré de toutes les vedettes dramatiques, lyriques et cinématographiques, actuellement en représentations sur la Côte d'Azur, au bénéfice du « Foyer des Artistes de Nice » que doit installer dans notre ville cette intéressante corporation dont nous avons souvent dit la haute moralité et le bon esprit corporatif.

La place nous manque aujourd'hui pour expliquer l'idée généreuse dont s'est inspiré le président, M. Monfils, dans la création prochaine de ce Foyer qui sera le bienvenu pour tous les artistes habitant Nice ou de passage.

Parmi les grandes vedettes ayant déjà promis leur concours, citons : MM. Angel et Baldous, de l'Opéra de Nice ; Mévisto, du Théâtre Antoine ; Mlle Cécile Guyon et M. Henri Bosc, qui interpréteront une comédie en un acte, *Eux*, de Maurice Donnay ; Mmes Merey, Roland Lucy et Stack, du Casino municipal ; MM. Jean Dulac, Volnys et Lorin, de la Société des Ciné-Romans (direction Navarre); M. Georges Avril fera une causerie sur le « Film Français »; M. Karl Ditan, le premier diseur français ; Poulot, l'hilarant comique ; Dariels, excentric's parodiste; Walter et Briant, énigme du jour; Les Ruby, numéro aérien; Les Barrois, numéro de force et d'adresse; M. Matrat, régisseur parlant au public. Et ce n'est pas fini...

Nous sommes certains que le public niçois, ainsi que nos hivernants, viendront en foule à ce gala. Ils y goûteront un régal artistique tout en collaborant à une œuvre utile.

Un Documentaire unique au monde.

Le prince Bonaparte et S. E. le cardinal Dubois, assistaient, lundi dernier, à la Salle de Géographie, à la présentation du célèbre documentaire *Au Berceau du Monothéisme*.

Beaucoup d'éminentes personnalités appartenant au monde scientifique, littéraire et religieux, des généraux et des amiraux avaient également répondu à l'invitation de M. Grandidier, Secrétaire Général de la Société de Géographie.

Des applaudissements répétés soulignèrent à plusieurs reprises la beauté du film tourné par le peintre Roger Irriéra et Roger Mongobert, au cours d'une récente mission officielle, pour le compte de la Compagnie Française des Films Artistiques-Jupiter.

Au Berceau du Monothéisme — merveilleux voyage en Egypte et en Palestine — constitue un documentaire absolument unique au monde et susceptible d'intéresser prodigieusement tous les publics sans exception.

Cette production commence une remarquable série documentaire et historique sur les pays qui ont vu la naissance des religions chrétienne et islamique.

Cette série représente un des plus grands efforts faits jusqu'ici en faveur du film français de documentation.

Au Berceau du Monothéisme sera présenté incessamment à MM. les Directeurs par la Compagnie Française des Films Artistiques-Jupiter, 36, avenue Hoche, Paris.

On demande sept à huit cents fauteuils d'occasion en bon état.

Faire offres par écrit à M. GASTON M., au *Courrier Cinématographique.*

Au C. A. S. A.

Le dîner hebdomadaire des Amis du Septième Art aura lieu lundi 10 avril, à *8 heures précises*, au Restaurant Vignon, 14, boulevard de la Madeleine.

Le dîner sera placé sous le marrainage de Mme Pierrette Madd et le parrainage de M. Maurice Ravel.

A l'issue du dîner, projections cinématographiques.

La carte de membre du C. A. S. A. sera demandée à l'entrée.

Prix du dîner, vin, café, service compris : 22 francs.

PETITES NOUVELLES

La répétition générale du film les *Aventures de Robinson Crusoé*, aura lieu lundi prochain, 10 avril, au Cirque d'Hiver, à 8 h. 1/2 du soir.

A partir du 10 avril prochain, les bureaux de Victor Marcel Productions, seront transférés, 33, rue de Surène, où toutes les communications, à l'avenir, devront être adressées.

La Foire de Milan a ouvert un concours cinématographique international auquel peuvent participer toutes les firmes du monde.

Quinze films seront choisis pour être présentés au public, du 12 au 27 avril, et parmi ces quinze films, le public en désignera cinq auxquels seront attribués des prix.

Les droits cinématographiques du *Caducée*, la pièce de M. André Pascal (Henri de Rothschild), qui connut le succès au théâtre du Gymnase, ont été achetés par M. Henri Diamant-Berger.

L'OPÉRATEUR.

BIBLIOGRAPHIE

« Eux... » (deuxième série). — Vingt têtes de BIB, **culottées par** HENRI BÉRAUD.

Eux..., l'album de portraits où Bib et Henri Béraud s'exercèrent avec tant de drôlerie aux dépens de notoires contemporains, a obtenu un succès éclatant. 200.000 exemplaires vendus en font la preuve.

Les éditions du *Merle Blanc* publient une nouvelle série de *Eux...*, comprenant, entre autres caricatures commentées, celles de R. Poincaré, Gustave Téry, L. Guitry, Yvette Guilbert, Henri Duvernois, Paul Reboux, Edouard Herriot, Mayol, Barthou, Courteline, Georges Carpentier. Les spirituels traits de crayon et les impitoyables traits d'esprit des deux collaborateurs rendent ce nouveau jeu de massacre aussi divertissant que le premier.

Voilà une œuvre d'art d'une qualité magistrale.

Cet album de 20 pages sous couverture en deux couleurs, présenté avec soin, est en vente chez tous les libraires, au prix d'un franc.

Pour paraître le 20 Avril :

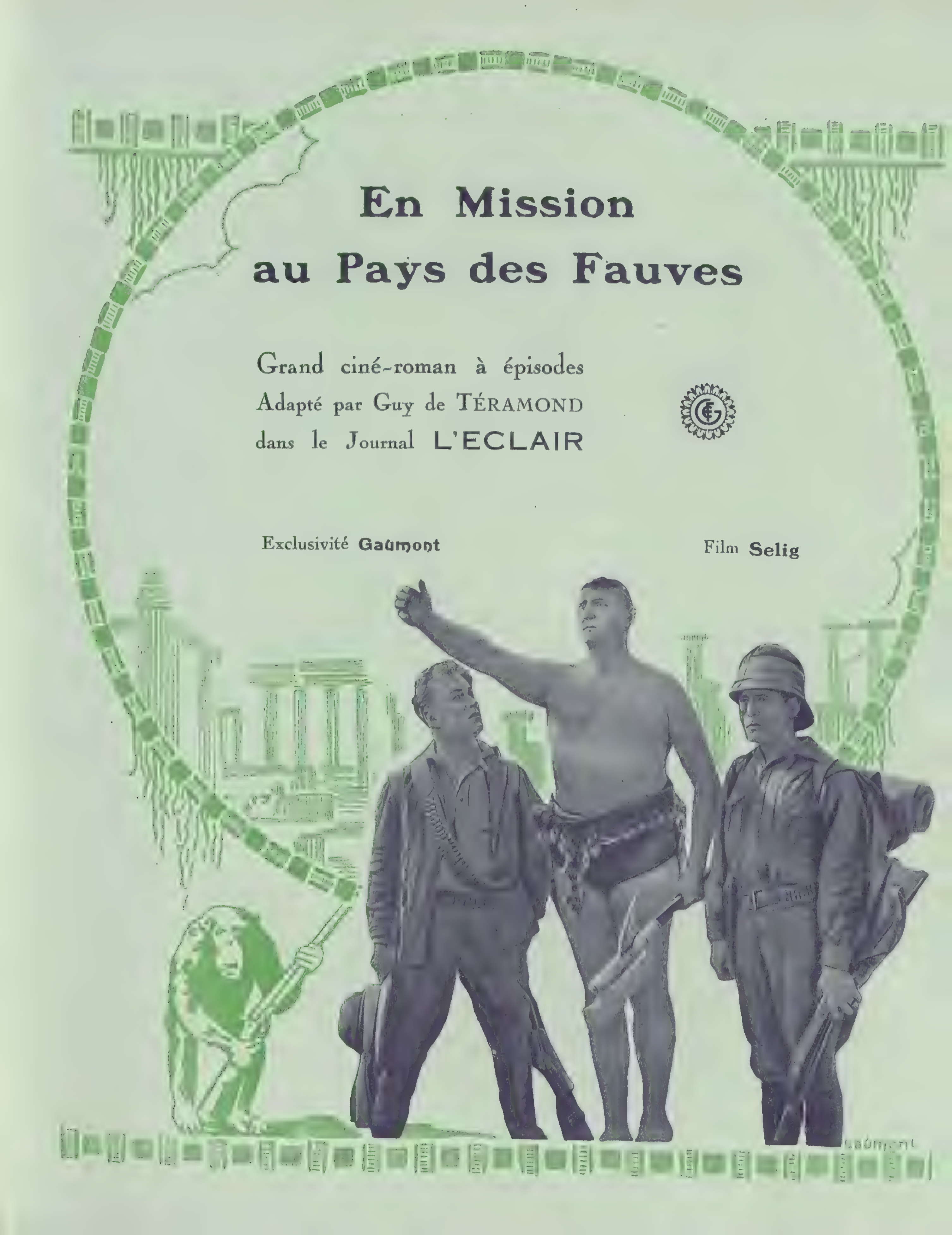
La Revue du Septième Art (Revue bi-mensuelle illustrée de l'Art et de la Science au service du Cinématographe).

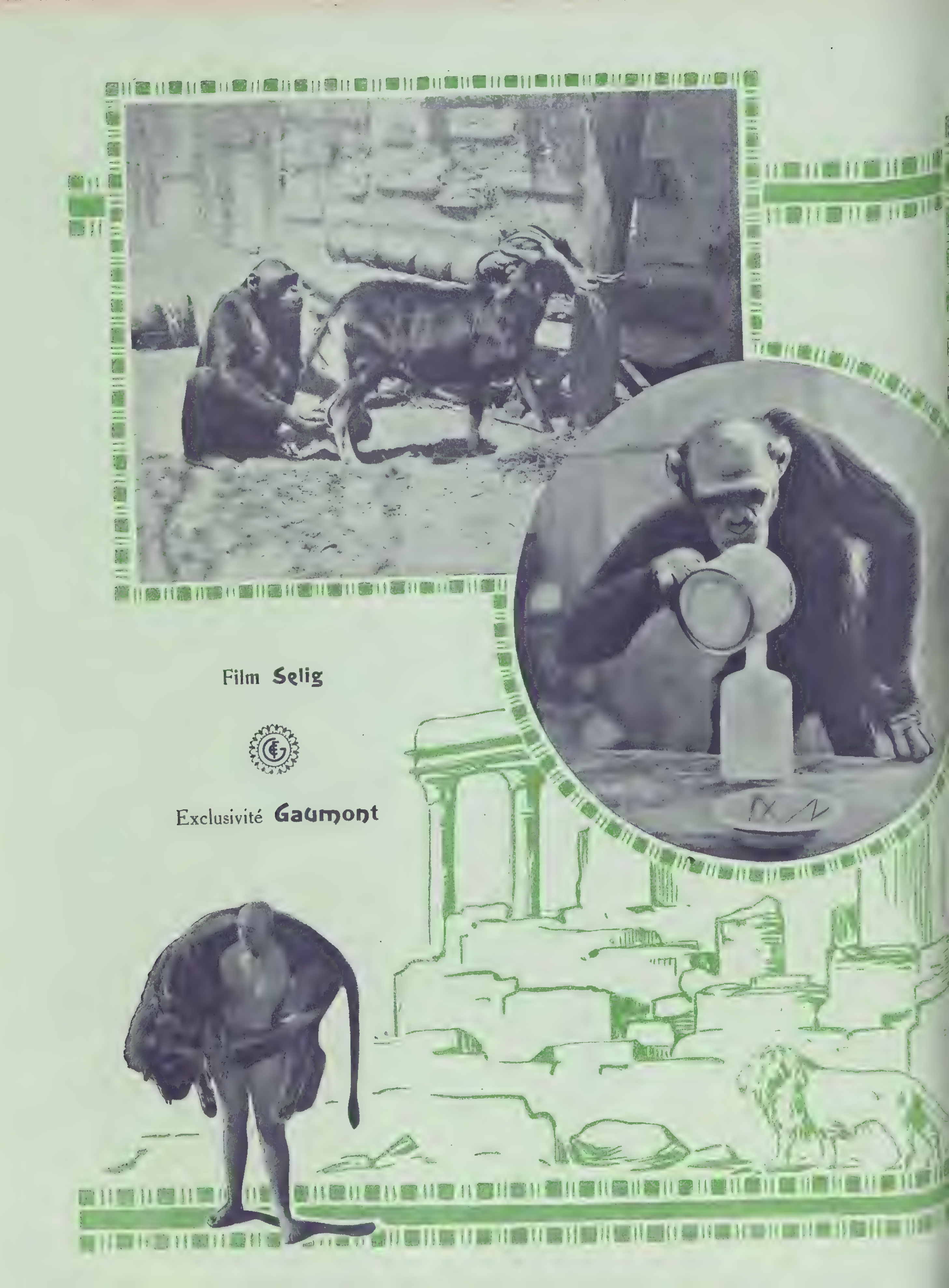
Directeur : Canudo. — Comité de rédaction : René Blum, Charles Delacommune, Abel Gance, W. de Rohozinski.

Rubriques principales : Esthétique générale. La Technique cinématique. Les Inventions et les Recherches scientifiques. La Musique pour l'Ecran. Les valeurs du cinéma en bourse. Les Décors et les Costumes au cinéma. Echange d'opinions et d'idées entre lecteurs, etc., etc.

Chaque numéro publiera 4 hors-textes sur papier couché, grand format, tirage particulièrement soigné, des plus beaux films de la quinzaine.

Demander tous renseignements au secrétariat général de *La Revue du Septième Art*, 12, rue du 4-septembre (Opéra), Paris.


En Mission
au Pays des Fauves
Grand ciné-roman à épisodes
Adapté par Guy de TÉRAMOND
dans le Journal L'ECLAIR
Exclusivité Gaumont
Film Selig
GAUMONT



Film **Selig**

Exclusivité **Gaumont**



En Mission au Pays des Fauves

Grand ciné-roman à épisodes

adapté par GUY DE TÉRAMOND dans le Journal L'ÉCLAIR

Deux hommes qui ont pour guide le géant Zulu vont accomplir une mission au cœur de l'Afrique, dans le pays mystérieux de la peur.

Dans leur longue randonnée, les héros de ce film assisteront à des fêtes données en leur honneur par des chefs de tribu. Par contre, les éléments, la gent féroce, se ligueront pour entraver leur mission. D'autres animaux, des singes, des éléphants viendront au contraire les aider de leur mieux, et souvent une terrifiante aventure sera terminée par une note gaie et humoristique.



En Mission au Pays des Fauves

Film Selig  Exclusivité **Gaumont**

a été interprété d'une façon parfaite par de grandes vedettes : Irène WALLACE, bien secondée dans son rôle par le géant Frédéric PETERS, WILBURG HIGHBY et son inséparable ami et compagnon de travail BEN HAGERTY et d'autres encore...

IMPORTANTE PUBLICITÉ

2 affiches lancement 150×220
1 affiche texte 110×150
1 affiche papillon
1 affiche 110×150 par épisode
1 affiche *photo* 90×130
pour chaque épisode

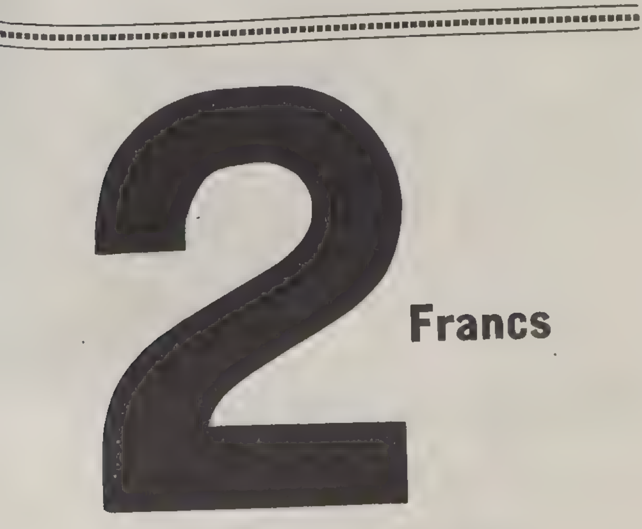
Film annonce
Cliché annonce 8 ½ × 10

Nombreux agrandissements 18/24
pour chaque épisode

Galvanos

Très jolie notice illustrée
et
Encart

Gaumont



Franco par poste



Le Manuel Pratique

Les Projections animées.— Manuel pratique à l'usage des directeurs de cinéma, des opérateurs et de toutes les personnes qui s'intéressent à la cinématographie. Un volume broché de 175 pages sur beau papier avec plus de 60 gravures explicatives.

S'adresser au *Courrier Cinématographique*, 28, boulevard Saint-Denis, Paris.

Le *Manuel pratique*, très clair, abondamment illustré, peut rendre de très réels services à nos lecteurs. Une collaboration connue groupe dans ce volume anonyme tous ceux qui, depuis l'origine de l'industrie cinématographique, s'occupent de la question, étudiant, disséquant pour ainsi dire tous les instruments, expérimentant tous les modes d'éclairages, perfectionnant, inventant et surtout pratiquant continuellement l'art de projeter les films en public. Au demeurant, c'est un ouvrage remarquable, dont la place est marquée chez ceux qui s'intéressent au cinématographe.

Toutes les questions y ont été traitées avec la même maîtrise, avec le même souci de la vérité, et une parfaite indépendance de jugement.

TABLE DES MATIÈRES



Franco par poste

Aucun envoi n'est fait contre remboursement. Prière de joindre à chaque commande de manuels son montant en mandat-poste

Le " Courrier " Théâtral

THÉATRE DE L'ŒUVRE. — *Dardamelle*, comédie de M. Emile MAZAUD.

Le vieil esprit français n'est pas mort, nous en avons eu une preuve en assistant ces jours derniers à la représentation de la nouvelle comédie de M. Emile Mazaud.

Félicitons l'auteur d'avoir su tirer d'une aventure banale, une pièce nouvelle dans la forme comme dans le fond, et de nous avoir délicatement divertis avec un sujet peu original, sans tomber dans les vulgarités où sombrent trop souvent ceux qui s'essayent à vouloir exposer de semblables situations.

Nous avons tout particulièrement applaudi M. Jacques Bauer, l'infortuné mari, et Mlle Chevrel, irascible et coquette Francine.

THÉATRE DÉJAZET. — *Chéri de sa Concierge*, de M. Raoul PRAXY.

Fidèle à ses traditions, le théâtre Déjazet vient de monter un désopilant vaudeville de M. Raoul Praxy.

Interprété avec verve et esprit, ce spectacle nous a fait passer quelques moments agréables. Regrettons seulement que le bon goût soit un peu choqué par la présence de l'obligatoire lit dont les auteurs croient bon, à tout propos, d'orner la scène et qui semble être devenu l'indispensable accessoire de toute comédie « bien parisienne ».

ARISTARQUE.

Les Mystères de Paris

La Phocéa a eu la très heureuse idée de convier MM. les exploitants et les membres de la Presse à son studio d'Epinay, mardi dernier, afin d'assister à la prise de vues de quelques unes des scènes du film *Les Mystères de Paris*, tiré de l'œuvre célèbre d'Eugène Sue.

La reconstitution aussi exacte qu'artistique de *La Rue des Fèves*, un coin des plus pittoresques du vieux Paris a été fort admirée et M. Ch. Burguet, metteur en scène d'une compétence très goûtée en a reçu force compliments.

Quelques-uns des interprètes principaux des *Mystères de Paris*, Mmes Huguette Duflos, Régine Dumien ; MM. G. Lannes, Dalleu entre autres, nous donnèrent un aperçu de leur talent duquel nous savons pouvoir attendre beaucoup.

On sabla le champagne au succès toujours grandissant de La Phocéa et à celui qui attend le beau film français à l'occasion duquel nous étions réunis.

Empreinte de la plus charmante cordialité cette réunion restera un excellent souvenir pour tous ceux qui avaient répondu — et nous étions nombreux, — à l'aimable invitation de la Phocéa.

BL. CHATELARD-VIGIER.

Le " Courrier " Financier

Le marché a eu, au moment de la liquidation de fin de mois, un accès de faiblesse. Découragés de ne jamais voir venir la reprise tant escomptée, les acheteurs se sont refusés à porter plus longtemps leurs positions, et ont procédé à de nombreuses réalisations qui ont alourdi sensiblement la cote. Profitant de l'occasion qui lui était ainsi offerte, le découvert s'est empressé de peser sur les cours et il a eu vite fait de transformer en une réaction brutale ce qui n'était, jusque là, qu'un tassement assez compréhensible.

Mais le succès des vendeurs a été de courte durée, car, aussitôt après l'établissement des cours de compensation, une tendance bien meilleure s'est fait jour, qui a permis de regagner, dès à présent, la majeure partie du terrain perdu. Bien plus, on a l'impression que ce « lessivage » n'a pas été inutile, car il a débarrassé le marché d'une foule de positions médiocres, pour ne pas dire douteuses, qui constituaient un poids-mort fort lourd à traîner.

L'orientation générale est, maintenant, nettement favorable. D'Amérique nous viennent, d'ailleurs, des indications excellentes, et la Bourse de New-York connaît une période d'activité telle qu'on n'en avait pas vu depuis deux ans Pour retardée qu'elle ait été sur notre place, la reprise ne s'en trouve donc aucunement compromise, et l'on peut estimer qu'elle ne se fera plus, désormais, beaucoup attendre.

L'instruction de l'affaire de la Banque Industrielle de Chine se poursuit, paraît-il, de façon active; mais le juge, M. Richaud, se montre d'une discrétion... hermétique; et seuls, de rares échos filtrent de son cabinet. Ils sont, au surplus, tout à fait suggestifs.

C'est ainsi que l'on a appris que M. Pernotte, chargé, décidément, de tous les péchés d'Israël, se trouvait accusé d'avoir commis certaines... irrégularités lors d'une émission d'obligations faite par la Compagnie Commerciale et Maritime du Pacifique. Là encore, on se demande si certaines responsabilités, plus hautes

que les siennes, ne se trouvent pas engagées, et si, un de ces prochains jours, elles ne devront pas être mises en cause...

M. André Berthelot, auquel on a demandé quelques explications à ce sujet, a déclaré qu'il n'était pas au courant. C'est évidemment regrettable, surtout de la part du président du Conseil de la B. I. C..., mais c'est assez compréhensible, car le sénateur de la Seine présidait aux destinées de tant de Sociétés qu'il ne pouvait, évidemment, avoir l'œil à tout...

Quant aux 3 millions et demi que ledit M. André Berthelot a donnés à son frère Philippe, ce n'est là, paraît-il, qu'un petit cadeau fait de la main à la main et destiné (sans doute) à entretenir l'amitié et les sentiments de famille. Que si l'on ne trouve pas trace de cette somme rondelette dans aucun compte, cela n'a rien de surprenant, explique l'intéressé, puisqu'elle est le produit de ses petites économies (sur ses cigarettes, probablement), et que, sur les conseils de M. Empain, financier belge, il l'avait conservée chez lui, en argent liquide (peut-être pour payer son terme !)

Ces explications ont-elles satisfait le juge d'instruction ? Nous ne savons; mais nous serions étonnés qu'elles aient satisfait le public.

Attendons la suite !

RAYMOND BOULIÈRE.

LE CINÉMA ET LA FINANCE

Les principales valeurs traitées en Bourse

Au Parquet

	dernier cours	cours précédent	dernier dividende
Actions Pathé Cinéma	340 »	330 »	6 »
Actions Établissements Gaumont	234 »	236 »	13 »
Obligat. 5% Etablissements Gaumont	370 »	370 »	25 »
En Coulisse			
Actions Établissements L. Aubert	123 »	114 »	10 »
— Cinéma Exploitation	293 »	270 »	27 50
— Cinéma Omnia-Montmartre	85 »	87 »	» »
— Cinémas Modernes	119 »	122 »	» »
— Cinéma Eclipse	29 50	20 50	» »
Hors-Cote			
Parts Cinémas Modernes	43 »	45 »	» »
Parts Cinéma Éclipse	20 50	20 50	» »

Convocations d'Assemblées générales

MM. les actionnaires de la Compagnie Générale des machines parlantes Pathé Frères, sont convoqués en assemblée extraordinaire, le 11 avril, à 11 h. 30, boulevard des Italiens, 30. (P. A.).

Dans les Sociétés

Une assemblée extraordinaire des actionnaires de la Compagnie Française des Films Jupiter tenue au siège, à Paris, 10, rue Rochambeau, sous la présidence de M. Daujat, président, a régularisé l'augmentation de 1.500.000 fr. du capital, porté de 500.000 fr. à 2 millions de francs, au moyen de l'émission d'actions de 100 francs.

Sur cette augmentation de 1.500.000 francs, 650.000 fr. d'actions sont attribués à la Société Nicolas Faure, en rémunération d'apports en nature.

Une assemblée spéciale des porteurs de parts, qui s'est tenue ensuite, a ratifié les résolutions prises par l'assemblée extraordinaire, ainsi que les diverses modifications apportées aux statuts.

Les actionnaires de la Société des Cinématographes Harry au capital de 1 million de francs, se sont réunis le 29 mars au siège, à Paris, 158 *ter*, rue du Temple, sous la présidence de M. Ernest May, président du Conseil d'administration.

L'assemblée a approuvé les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 1921, faisant ressortir un bénéfice net sensiblement égal à celui de l'exercice écoulé de 237.343 fr. 30, compte tenu du report à nouveau de 1920, soit 564 fr. 37. Elle a décidé la répartition d'un dividende brut de 13 francs par action et 3 francs par part de fondateur. Une somme de 16.258 fr. 37 a été reportée à nouveau.

Quitus a été donné de leur gestion à MM. Ernest May, F. Bates et H. Geyskens, administrateurs.

Les résultats obtenus au cours de l'exercice écoulé sont satisfaisants, bien que les affaires, dans l'industrie cinématographique aient été affectées par les charges nouvelles, telles qu'impôts divers et droits de douane, qui ont été considérablement augmentés depuis six mois. Le Conseil s'est efforcé de réaliser diverses compressions dans les frais généraux, dans la mesure du possible. De l'ensemble des comptes, il résulte que l'actif social se trouve augmenté globalement de la somme de 410.993 fr. 33, sans qu'il ait été

tenu compte de la plus-value du stock de films par rapport à son prix d'estimation au bilan.

La Société Pathé-Cinéma dont le siège est à Paris, 30, boulevard des Italiens, proposera à l'assemblée qui aura lieu en mai prochain un dividenee de 10 fr. et une répartition extraordinaire de 30 fr. par action, à titre de remboursement du capital, soit une répartition totale de 40 francs.

Modifications de Statuts

Aux termes d'une délibération en date du 18 février 1922, constatée par un procès-verbal dont un extrait est demeuré annexé à la minute d'un acte reçu par Me Moyne, notaire à Paris, le 2 mars 1922, une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société anonyme dite : *Exploitations Théâtrales et Cinématographiques*, dont le siège est à la Garenne-Colombes, a, entre autres résolutions, adopté celle ci-après littéralement transcrite :

Quatrième Résolution.

L'assemblée décide :

Qu'un Conseil d'administration, composé de trois membres, sera suffisant et que chaque administrateur soit propriétaire de 40 actions au moins.

En conséquence, la rédaction nouvelle des articles 19, 20 et 21 sera :

ARTICLE 19

La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres, pris parmi les actionnaires, et nommés par l'assemblée.

. . . .

(P. A. 26-27 mars 1922).

Faillites

Vérifications et Affirmations

MM. les créanciers des faillites dont les noms suivent, sont invités à se rendre au Tribunal de Commerce, salle des assemblées, aux jours et heures ci-après, pour assister à l'Assemblée dans laquelle M. le Juge-Commissaire doit les consulter sur : 1. la composition de l'état des créanciers présumés ; 2. le maintien ou le remplacement du syndic provisoire ; 3. et la nomination d'un ou de deux contrôleurs.

Guibal (Joseph-Alexis-Benoît), entrepreneur de spectacles demeurant 13, rue Notre-Dame-de-Lorette. Le 31 mars 1922, à 11 heures (N° 26.043 du greffe).

Sont invités à se rendre aux jours et heures indiqués ci-après, au Tribunal de Commerce, salle des assemblées, pour, sous la présidence de M. le Juge-Commissaire, procéder à la vérification et à l'affirmation de leurs créances, MM. les créanciers ci-après nommés.

Société générale d'Exploitation de Théâtres et de Concerts, société anonyme, au capital de 2.750.000 francs, avec siège social à Paris, 8, rue du Faubourg-Montmartre. Le 5 avril 1922, à 15 heures (No 2.347 du greffe). (P. A. 24 mars 1922).

Nolla (Jose-Pallo), ayant exploité divers fonds de commerce de cinéma et exploitant actuellement à Paris, avenue de la République, 105, le fonds de commerce dénommé Cinéma-Excelsior, demeurant même ville, rue Lyautey, 5 (16e), le 7 avril 1922, à 14 h. 1/2. (N° 26592 du greffe).

(Clôture du procès-verbal).

Sont invités une dernière fois à se rendre au Tribunal de Commerce, salle des assemblées de créanciers, aux jours et heures indiqués ci-après, pour, sous la présidence de M. le Juge-Commissaire, procéder à la vérification et à l'affirmation de leurs créances, MM. les créanciers des ci-après nommés.

Société générale des Cafés, Restaurants et Attractions, société anonyme, au capital de 2.000.000 de francs, avec siège social à Paris, 4, rue Sainte-Anne. Le 1er avril 1922, à 9 heures 1/2 (N° 2342 du greffe). (P. A. 25 mars 1922).

Nota. — Il est indispensable que les créanciers remettent dans le plus bref délai et avant le jour de l'assemblée leurs titres accompagnés d'un bordereau indiquant la cause et le montant de leurs créances, soit au greffe bureau n° 8, soit entre les mains du liquidateur.

Les Avant-Premières

Fox-Film-Location

La Petite Merveille. — Charmante comédie sentimentale, sujet agréable, bonne interprétation avec Shirley Mason.

La Petite Merveille n'est certes pas une merveille mais c'est un film très susceptible de plaire au public : c'est déjà beaucoup.

Un Roméo Diabolique. — Fantaisie burlesque, oh combien!

La Fin de Cafarre. — Dessins animés bien présentés et fort amusants.

Agence Générale Cinématographique

Etretat — Film documentaire intéressant, sites choisis et classés avec goût

Belle photographie.

C'est la faute à ce sacré Jiggs. — Comédie comique.

La Fleur Enchantée. — Comédie dramatique interprétée par Tom Moore.

Ensemble assez intéressant, mais des scènes un peu longues, quelques-unes inutiles même.

Union-Eclair

Vous n'avez rien à déclarer ?. — Ciné vaudeville en 3 parties, d'après la célèbre pièce de MM. Maurice Hennequin et Pierre Weber, interprété par Boucot, Jane Renouardt et Marcel Simon.

Réédition d'un film qui n'est plus guère de saison ; il a bien vieilli.

Les admiratrices de M. Marcel Simon seront bien déçues ! et les jeux de scène qui font habituellement le succès des artistes tels que Boucot ne sont guère heureux à l'écran.

Chacun La Sienne. — Petite scène comique assez plaisante.

First National Location

La Petite Baignade. — Cette comédie comique interprétée par Charles Ray a été, à la demande de MM. les Directeurs, réduite à 1.100 mètres.

Telle qu'elle se présente ainsi elle n'obtiendra pas moins de succès, au contraire.

Trombonard se lance. — Scène amusante sans prétentions je crois, et qui atteint son but puisqu'on a ri.

L'interprétation de Virginia Rappe est plaisante.

Comptoir Ciné-Location-Gaumont

Souvent Femme varie. — Comédie dramatique interprétée par Bryant Washburn.

Les Traditions de la Famille. — Comédie dramatique interprétée par Tora Teje et Gosta Ekman, tous deux excellents artistes, et *Victime de son Ingéniosité*, comédie comique, composaient le programme que le Comptoir Ciné-Location Gaumont a présenté cette semaine avec succès.

Etablissements L. Aubert

Dédé, Champion de Vitesse. — Film comique.

L'Idole du Cirque. — Grand ciné-roman d'athlétisme avec Eddie Polo.

La présentation des 6e, 7e et 8e épisodes avait attiré beaucoup de monde à l'Electric-Palace, ce qui semble prouver que ce genre de film garde de nombreux adeptes.

Select-Distribution

Snobisme. — Comédie intéressante, belle mise en scène de Conway Tearle qui est un bon artiste.

Le Triple Coup de Feu. — John Murdock a été assassiné. Trois coups de feu ont été tirés sur lui. Qui a commis ce meurtre ? Est-ce sa belle-fille Yvonne, son souffre-douleur qui, pour se venger des brutalités de John, son beau-père, l'a tuée ?... Des preuves accumulées contre la jeune fille le laissent croire. Est-ce Graham, homme marié sans scrupules, très épris d'Yvonne qu'il cherche à séduire? Tout le fait supposer. Cependant, tous deux sont innocents. Nul ne songerait à incriminer la femme de Graham si celle-ci ne venait s'accuser du meurtre et déclarer qu'elle ne l'a commis qu'avec l'espoir de voir arrêter Yvonne et d'être débarrassée d'une rivale exécrée. Et comme, après cet aveu, le misérable Graham va être relaxé, sa femme l'accuse d'avoir tenté de l'assassiner elle-même. Le Shériff n'est pas resté insensible aux charmes de la pauvre Yvonne, non plus qu'Yvonne à la bonté du Shériff, demande la jeune fille en mariage, tandis que Graham et sa femme sont châtiés comme il convient.

Ce film est assez intéressant, quelques scènes sont bien rendues.

Bill Bockey et les Jolies Baigneuses. — Comédie comique.

Etablissements L. Van Goitsenhoven

Marion la Tigresse — Film dramatique. Très bonne photographie.

L'interprétation comprend des artistes intéressants tels que Texas Guinan, France Mac Donald et E. Brady.

Dans le Tyrol Méridional, de Flaurent à Saint-Léonard. — Bon plein air. Jolis sites.

Etablissements Georges Petit (Agence Américaine)

813. — Ce drame, tiré de l'œuvre de Maurice Leblanc a été présenté spécialement le 18 mars, au Ciné Max Linder et le compte rendu en a été donné dans un des derniers numéro du *Courrier*.

La deuxième projection faite à la Mutualité a eu lieu cette semaine, avec succès.

Scientific-Kineto. Nos 9 et 10. — Documentation variée et intéressante.

Films Erka

Chacun chez soi. — Comédie gaie, avec M. et Mrs de Haeven.

C'est fort agréablement joué et plein de détails charmants.

A beaucoup plu.

Rédemption. — Drame tiré d'une nouvelle de Rex Beach.

L'interprétation de Clara Horton et de Cullen Landis est excellente.

La photographie est belle.

Exchange-Union-Film Co



M. ANDRÉ SÉCHAN
interprète du *Rêve d'André*, film dans lequel il interprète avec beaucoup de fantaisie quatre rôles différents.

Société Française des Films Artistiques

Rio-Jim Protecteur. — William Hart est William Hart, c'est-à-dire l'Inégalé.

Il suffit qu'il passe dans un film pour que celui-ci ait du succès : le reste, le sujet, le décor, les interprètes qui l'entourent, tout cela importe peu : on ne voit que lui.

Fatty Galant Policeman. — Un « Fatty » des temps anciens.

Le Phare Tragique. — Drame interprété par Marguerite Clayton et Greighton Hale.

Il y a dans ce film quelques très belles scènes qui en assureront le succès ; il est de plus très bien joué.

Bonne mise en scène, réalisation intéressante.

Cinématographes Harry

Les Cinématographes Harry ont recommencé leurs présentations au Cinéma Max Linder, et le programme offert samedi dernier a obtenu un franc succès.

Le film documentaire, *A Travers la Norvège de l'Amérique*, présenté tout d'abord est fort intéressant.

La photographie est lumineuse, bien nette, et les sites choisis sont de toute beauté.

Les documentaires des Cinématographes Harry sont toujours très goûtés de MM. les Directeurs ; il faut reconnaître qu'ils ont bon goût.

* * *

Une comédie sentimentale, *Paraître* — aucun rapport avec *Paraître* de M. Donnay — était l'attrait principal du programme.

Bébé Daniels est l'interprète de ce film Elle s'y montre fort agréable et son jeu naturel et primesautier — qu'un metteur en scène habile sait mettre en valeur — est fort plaisant.

Ce n'est certes pas une très grande artiste ; mais elle est agréable toujours, et quelquefois très amusante. Elle a de plus, des expressions de physionomie bien personnelles qui sont très bonnes.

Dans *Paraître* elle trouve l'occasion de donner libre cours à ses qualités : elle plaît beaucoup.

Nous avons assisté à la projection d'un film, dont la mise en scène très jolie, est aussi très artistique ; et dont l'interprétation est excellente, car Bébé Daniels, vedette de *Paraître*, est fort bien entourée.

Quant au sujet, nos lecteurs, en en prenant connaissance, se rendront compte du parti que le metteur en scène a pu en tirer.

Il y a quelques scènes qui sont fort jolies, bien rendues ; l'ensemble est, en somme, fort réussi.

Et puis, il y a de ces détails, de ces riens, dont les metteurs en scène américains ont le secret et qui suffiraient à assurer le succès de leurs productions.

Nous savons tous que le rêve de toute jeune fille — de toute jeune fille américaine s'entend — est, sans contredit, de porter de riches toilettes et de beaux bijoux afin de se faire admirer et aduler en ce monde.

Tel est le cas de la charmante Helen Tucker, la gentille préposée au vestiaire du somptueux Palace Hotel « Majestic », de New-York.

Helen et sa jeune camarade du vestiaire, Emma, se demandent pourquoi la vie est si injuste à leur égard et pour quelle raison le destin ne les a pas fait naître riches à millions.

Le père d'Helen, William Tucker, humble bureaucrate, a toutes les peines du monde à équilibrer son budget et à faire vivre sa nombreuse famille.

Quand on voit le contraste qui existe entre le « Majestic » et le pauvre logement où vit la famille Tucker, on comprend d'autant mieux la convoitise d'Helen et ses rêves de luxe et de richesse.

Un jour qu'Helen essayait un magnifique manteau de fourrure qui venait de lui être confié par une cliente du « Majestic », elle attira l'attention d'un des clients de l'hôtel, Edward Brunwell, vieux marcheur, toujours en quête d'une bonne fortune.

Charmé par la joliesse d'Helen et croyant avoir affaire à une personne de son monde, Brunwell lui adresse la parole pour la complimenter et lui avouer que ce n'est pas le manteau qu'il admire, mais celle qui le porte avec tant d'éclat et de charme captivant et l'invite à sortir avec lui, ce que la jeune préposée ne peut accepter et pour cause.

Pendant ce temps, dans la modeste demeure des parents d'Helen, une augmentation de loyer est sur le point de laisser toute la famille sans abri. La jeune fille, flattée des attentions de Brunwell, se décide tout à coup à lui demander s'il a l'intention de demander sa main, car elle voudrait devenir riche, afin d'apporter aussi un peu de bien-être chez ses parents.

L'intérêt que porte Brunwell à Helen grandit rapidement lorsqu'il la revoit en de magnifiques vêtements d'une grande exposition de modèles parisiens, qu'un grand couturier français exhibe à New-York, car l'ancienne préposée au vestiaire est devenue un charmant mannequin et un des modèles les plus admirés du commerçant français.

Le soir de l'exposition, Helen se sent infiniment heureuse, M. Poirier, le couturier parisien lui ayant accordé l'autorisation de se promener dans l'hôtel, vêtue du costume qu'elle portait lors de son exhibition. Dans le restaurant de l'hôtel, un jeune homme, Robert Simpson, fidèle habitué du « Majestic », l'aperçoit et reçoit aussitôt le coup de foudre. Ce nouveau Prince Charmant a également captivé Helen, qui croit avoir trouvé en lui le mari de ses rêves.

Helen se rend à l'invitation à dîner du vieux marcheur, lorsque, pendant le repas, la femme de Brunwell pénètre dans le cabinet particulier et emmène son mari, non sans avoir sermonné la jeune Helen, qui, anéantie et désillusionnée, retourne précipitamment chez ses parents.

Tard, le même soir, Helen reçoit la visite de son Prince Charmant, Robert, qui vient pour lui déclarer sa flamme et demander sa main. En voyant celui qu'elle aime sous le simple costune d'un chauffeur, la jeune fille croit que son prétendant est pauvre, mais elle comprend combien elle a tort de rechercher la fortune et consent à devenir sa femme.



Tout en mangeant son modeste repas, la petite employée du "Majestic" (Bébé Daniels) fait des rêves de milliardaire !... et bâtit des châteaux... à New-York.

Son Altesse

Avant de quitter sa fiancée, Robert l'invite à assister à un bal masqué donné par une personne de la haute société new-yorkaise.

Comme tout Prince Charmant qui désire se faire aimer pour lui-même, Robert a caché sa situation de fortune à la jeune préposée au vestiaire. Il ne l'a invitée au bal masqué que pour la présenter à ses parents car, loin d'être un modeste chauffeur de taxi, le prétendant d'Helen n'est autre que le jeune millionnaire Robert Simpson, fils du roi des chemins de fer.

Lorsque la gentille Helen arrive au somptueux hôtel particulier, où se donne le bal masqué, la jeune préposée au vestiaire est complètement abasourdie par le luxe qui l'entoure, elle pense que son amoureux n'est autre qu'un aventurier qui s'est introduit dans le grand monde.

Présentée à la mère de son fiancé, Helen est charmée de la réception qui lui est faite et tout irait pour le mieux dans le meilleur des mondes, si l'oncle de son Prince Charmant n'arrivait pour brouiller les choses, car celui ci n'est autre que le vieux marcheur Brunwell qui, le premier, lui avait fait la cour.

Cependant l'oncle s'arrange pour lui parler en particulier et lui dire que personne ne saura rien du petit incident passé, et tout se termine par le mariage de Robert et d'Helen qui, heureuse, apporte enfin un peu de bonheur dans sa famille.

Le sujet semblera, à quelques-uns, un peu puéril : c'est le point faible de bien des scénarios américains.

Mais *Paraître* est une suite de scènes si charmantes, si réussies, qu'on aurait mauvaise grâce à ne pas reconnaître qu'il a plu énormément.

Les histoires un peu fantaisistes ont quelquefois du bon elles changent de la gravité habituelle des histoires vraies qui, elles, sont généralement tristes, et souvent banales, elles distraient, elles amusent ; et personne ne se croit dans l'obligation de les croire véridiques, quelques-uns seulement l'espèrent un peu... voilà tout !

Ceux-là ce sont des rêveurs... ou des sages !

Pathé-Consortium-Cinéma

« *La Terre du Diable* est une date dans les annales du « cinéma ; pour la première fois nous voyons un film documentaire qui est en même temps un film de pure imagi« nation; mais les auteurs firent si habilement que la documen« tation se mêle continuellement à l'action, sans jamais la « gêner, et c'est infiniment savoureux : le paysage colla« bore.

« Il a son rôle dramatique, il suit la pièce, il la commente « et il l'éclaire.

« Ce qui a surtout frappé c'est l'évocation continuelle « d'un personnage abstrait qui domine la tragédie : le vol« can, c'est-à-dire le feu, l'être maléfique et formidable, tou« jours présent, toujours menaçant ! C'est, je crois, la pre« mière fois que l'on fait intervenir la nature, non plus uni« quement comme décor, mais comme protagoniste agissant ; « on vous eût montré le diable en personne vous auriez « souri. Mais le Feu vous pénètre d'horreur. Les artistes « qui ont eu le courage d'affronter l'éternel Satan dans son « antre, qui ont, au péril de leur vie, tourné au centre « même du cratère, qui ont réalisé et filmé le tableau ter« rifiant de l'avalanche, ceux-là peuvent dire aux Améri« cains : « Eh bien ! Est-ce que nous ne sommes pas aussi « forts que vous ? »

Ainsi s'exprime M. Pierre Veber au sujet de *La Terre du Diable*, le film de M. Luitz-Morat, ainsi s'est-il exprimé le jour de la présentation de ce film au Théâtre des Champs-Elysées, avant sa projection.

Mon impression fut alors que M. Pierre Veber avait grand tort de venir — devant un public fatigué par une longue attente, par conséquent impatient et mal disposé pour l'écouter — lui faire part d'un enthousiasme et d'une admiration qu'il ne pouvait — et pour cause — apprécier, juger et surtout partager : le résultat fut mauvais.

Malgré l'atmosphère créée, la superbe adaptation musicale servie par un orchestre impeccable, le charme était, à l'avance, rompu.

A vouloir trop bien servir une cause, très souvent on la dessert : ce fut le cas.

Pathé-Consortium-Cinéma, éditeur de *La Terre du Diable* a présenté ce film à MM. les Directeurs cette semaine au Palais de la Mutualité.

Il y avait la foule des « grands jours », foule attirée surtout par la valeur de l'œuvre annoncée.

Ainsi présenté, le film de M. Luitz-Morat a obtenu beaucoup de succès ; un succès exprimé moins bruyamment qu'au Théâtre des Champs-Elysées, mais qui n'en sera pas moins durable, au contraire, car celui-là c'est le film lui-même qui l'a obtenu.

Le public a deviné, vu, compris, jugé l'effort de tous sans que besoin ait été de le lui montrer à l'avance.

Le public sait reconnaître les efforts artistiques, aussi bien qu'il comprend la beauté d'un site, sait juger la valeur d'un interprète, l'intelligence d'un scénariste, le goût d'un metteur en scène.

La Terre du Diable est un film qui peut se présenter seul au public, il n'a pas à craindre son jugement : un effort sincère vers le mieux, vers le beau, n'a jamais passé inaperçu.

Mon impression personnelle n'a pas changé : telle j'en ai fait part à mes lecteurs dans le nº 6, telle elle demeure dans une deuxième vision.

Je trouve toujours la deuxième partie de *La Terre du Diable* supérieure à la première parce que l'action qui s'y déroule est complètement dominée, submergée, empâtée par deux protagonistes superbes : un décor qui est le Vésuve et un artiste qui est Gaston Modot.

On ne les voit guère dans la première partie qui semble, par comparaison, un peu fade.

Peut-être s'étonnera-t-on de me voir mettre ainsi sur le même plan un décor et un artiste?

C'est pourtant ce que feront, je pense, tous ceux qui visionneront *La Terre du Diable.*

Tel que nous le voyons durant tout le film le Vésuve se présente à nous comme une merveille de la nature dont le metteur en scène et l'opérateur ont tiré des effets grandioses et impressionnants : mais ce n'est toujours qu'un décor, une magnifique inertie; mais, dès qu'il sert de fond à la silhouette de l'artiste qu'est Modot, pendant que celui-ci gravit péniblement ses flancs, monte à la conquête de son cratère, lorsque nos yeux suivent attentivement la douloureuse ascension, le calvaire du fou, de l'illuminé qu'est devenu Ascanio, le décor s'anime et le Vésuve, petit à petit, prend une personnalité : ce n'est plus un volcan, c'est un être véritable, un monstre vivant, qui s'exprime, qui lutte, attire et repousse farouchement son conquérant, parle à nos yeux avec une éloquence émouvante, atteint notre cœur et notre âme à un tel point, avec une telle précision, que durant la magnifique scène de l'ascension, trois cœurs battent à l'unisson : celui du Vésuve, celui d'Ascanio et le nôtre.

C'est pourquoi je ne puis séparer l'artiste du décor, car l'éloquence si expressive de l'un n'est elle pas faite du talent de l'autre ?

Rendra-t-on au talent de Gaston Modot l'hommage qu'il mérite? C'est fort probable.

Le public apprécie cet artiste beaucoup plus qu'on le croit et qu'il le croit lui-même.

Sa composition du personnage d'Ascanio donne grande satisfaction à tous ceux qui s'intéressent à son talent et son interprétation domine nettement celle de ses partenaires qui ont cependant tous fait preuve de beaucoup d'intelligence et de talent.

La Terre du Diable est, en effet, un film dont l'interprétation est impeccable.

Les sites sont de pures merveilles et la photographie de toute beauté.

C'est un film qu'il faut voir et je ne me lasserai jamais de répéter qu'il représente, de la part de tous ceux qui ont contribué à sa réalisation, un très bel effort artistique qu'on ne saurait trop encourager.

Nos lecteurs trouveront tous autres détails concernant *La Terre du Diable* dans les numéros 6 et 7 du *Courrier* sous la rubrique « Les Beaux Films ».

***

Charlot et Fatty, boxeurs. — Bon comique interprété par Charlot et Fatty; mérite d'être réédité, a eu beaucoup de succès.

***

La Queue en trompette. — Dessins animés de Benjamin Rabier.

Petit film très plaisant dont les scènes sont soulignées de légendes « rimées » amusantes, c'est presque du La Fontaine à l'écran.

***

Les grandes escalades. La traversée des grands Charmoz. — Ce film, tout en vous montrant des montagnes impressionnantes, nous permet de juger que Mlle Jasmine, danseuse et même de talent, n'est guère impressionnée par les pentes dangereuses et se joue du danger.

***

Pathé-Revue Nº 20. — Excellent numéro, une très belle photographie, comme toujours.

***

Pathé-Journal. — Il sait tout, il voit tout : par conséquent, nous aussi, puisque tous, nous le « lisons ».

DES ANGLES.

Répertoire Cinématographique

Adresses Industrielles

Accessoires et Matériel Divers

Blériot, 187, rue du Temple, Paris.
Etablissements Union (Pierre Lemonnier), 6, rue du Conservatoire, Paris.

Appareils Cinématographiques

Continsouza, 403, rue des Pyrénées, Paris.
Debrie, 111, rue Saint-Maur, Paris.
Etablis. J. Demaria, 35, rue de Clichy, Paris.
Iuliat, 24, rue de Trévise, Paris.
L. Aubert, 124, avenue de la République, Paris.
Pathé-Consortium, 67, rue du faubourg Saint-Martin, Paris.
Rombouts frères (Ernemann), 16, rue Chauveau-Lagarde, Paris.
Société des Appareils Cinématographiques "Phébus", 41 *bis* et 43, rue Ferrari, Marseille.

Appareils de Synchronisme

Appareils Photographiques

Demaria, 35, rue de Clichy, Paris.
Etablissements Union (Pierre Lemonnier), 6, rue du Conservatoire, Paris.

Appareils de Prise de Vues

A. Debrie (Le Parvo), 111, rue St-Maur, Paris.

Éditeurs de Films Français

Azur (Société Cinématographique), 19, rue Bargue, Paris.
Cinémas Harry, 158 *ter*, rue du Temple, Paris.
L. Aubert, 124, avenue de la République, Paris.
L'Eclipse, 94, rue Saint-Lazare, Paris.
Monat-Film, 42, rue Le Peletier, Paris.
Pathé-Consortium, 30, r. des Vignerons, Vincennes (Seine).
Phocéa-Film, 8, rue de la Michodière, Paris.
Société des Etablissements Gaumont, 57, rue Saint-Roch, Paris.
Compagnie Française des Films Artistiques-Jupiter, 36, Avenue Hoche, Paris.

Extincteurs

Fauteuils et Strapontins

Banüls, Place de la Mairie, Alais (Gard).

Imprimeurs

Importateurs-Exportateurs de Films

Sté S.A.F.F.I., 125, rue Montmartre, Paris. Tél. : Central 69-71.

Lampes à Incandescence

Etablissements Union (Pierre Lemonnier), 6, rue du Conservatoire, Paris.
Société des Appareils Cinématographiques "Phébus", 41 *bis* et 43, rue Ferrari, Marseille.

Location de Postes complets

Union Cinématographique de France, 34, rue Charles-Baudelaire, Paris.

Loueurs de Films

Ciné-Location Eclipse, 94, rue Saint-Lazare, Paris.
Ciné-Location Gaumont, 28, r. des Alouettes, Paris.
Cinémas Harry, 158 *ter*, rue du Temple, Paris.
E. de Thoran, 15, boul. des Batignolles, Paris.
Foucher et Joannot, 31, boulevard Bonne-Nouvelle, Paris.
G. Petit, 35, rue de Trévise, Paris.
L. Aubert, 124, avenue de la République, Paris.
Paramount. 63, avenue des Champs-Elysées, Paris.
Pathé-Consortium, 67, rue du faubourg Saint-Martin, Paris.
Phocéa-Location, 8, rue de la Michodière, Paris.
Select-Distribution, 8, avenue de Clichy, Paris.
Union-Eclair Location, 12, rue Gaillon, Paris.
United-Artists, 21, rue du faubourg du Temple, Paris.
Compagnie Française des Films Artistiques-Jupiter, 36, Avenue Hoche, Paris.

Mobilier de Salles de Spectacles

Objectifs

Faliez, Auffreville, par Mantes (S-et-O).
Hermagir, 29, rue du Louvre, Paris.

Orgues

Pellicules

Agfa, 95, rue du faubourg Saint-Honoré, Paris.
Kodak, 17, rue François Ier, Paris.
Pathé, rue des Vignerons, Vincennes (Seine).

Poste Oxydelta

Etablissements J. Demaria, 35, rue de Clichy, Paris.

Réparations d'appareils

Félix Liardet, 17, rue des Messageries, Paris.

Tickets à souches

Docks Artistiques, 69, Faubourg Saint-Martin, Paris.

Secours contre l'Incendie

Travaux Cinématographiques à façon

Cinédition. Laboratoires Renaud, 86, rue de Bondy, Paris.

Ventes et Achats de Cinémas

Bourgoin (fondée en 1866), 6, bd St-Denis, Paris.

Ventilateurs

Adresses Professionnelles

Architectes Spécialistes

Eugène Vergnes, 6, carrefour de l'Odéon, Paris.

Metteurs en Scène

Henri Etiévant, 13, boulevard Voltaire, Paris.
Liabel, 130 bis, boulevard de Clichy, Paris.
Louis Feuillade, villa Blandine, 33, boulevard de Cimiez, Nice.
René d'Auchy, 55, rue du Rocher, Paris.

Opérateurs

Artistes

Mlle Rachel Devirys (coquette, aventurière), 6, av Lamark, Paris.

Régisseurs

Représentants

Sociétés Cinématographiques diverses et Syndicats

Chambre Syndicale Française de la Cinématographie, 325, rue Saint-Martin, Paris.
Fédération Internationale de la Cinématographie. Siège social provisoire : 199, rue Saint-Martin Paris.
Syndicat Français des Directeurs de Cinémas, 199, rue Saint-Martin, Paris.
Syndicat de la Presse Cinématographique, 325, rue Saint-Martin, Paris.

DEMANDER LES CONDITIONS D'INSCRIPTION AU RÉPERTOIRE

LES PRÉSENTATIONS

Palais de la Mutualité, 325, rue Saint-Martin

Union-Eclair

12, rue Gaillon — Tél. Louvre 14-18

Présentation du Lundi 10 Avril 1922, à 2 h. (1er étage)

TIPPET. — *Sang batailleur*, comédie dramatique avec Herbert Rawlinson. Affiches, photos, notices. Environ 1 300

STRAND-COMEDIE — *Premier nuage*, comédie comique. Affiche, photos, notices.................... Environ 300

Livrable le 14 Avril 1922

ECLAIR. — *Eclair-Journal* n° 15................ Environ 200

Palais de la Mutualité, 325, rue Saint-Martin

F. N. Location

45, rue Lafayette.

Présentation du Lundi 10 Avril 1922 , à 3 h. 15 (1er étage)

F. N. P. — *Les sports et Cupidon*, grande comédie de sports et d'aventures, interprétée par Annette Kellerman, la première nageuse du monde. Aff., not., phot. 1.850

Palais de la Mutualité, 325, rue Saint-Martin

Ciné-Location-Eclipse

Présentation du Lundi 10 Avril 1922, à 4 h. 20 (1er étage)

SUPERPRODUCTION FOX-FILM. — Sélection MONAT FILM. — *Salomé*, interprété par Théda Bara. Affiches, photos. 1.960

Électric-Palace, 5, boulevard des Italiens.

Etablissements L. Aubert

124, Avenue de la République — Tél. Roquette 73-31 et 73-32

Présentation du Mardi 11 Avril, à 10 h. 30 du matin

Livrables le 5 Mai 1922

U. C. I. — *Danseuse d'Orient*, ciné-drame interprété par la célèbre danseuse hindoue Dourga. Affiches, photos.. Environ 1.300

UNIVERSAL-FILM. — *L'Idole du Cirque*, grand ciné-roman d'athlétisme en 10 épisodes avec Eddie Polo, publié dans *Mon Ciné*. Présentation du 9e et 10e épisodes. Longueur de chaque épisode.................. Environ 600

L. AUBERT. — *Aubert Journal*, actualités...... Environ 180

Salon de Visions Cinégraphiques du Gaumont-Palace, Boulevard de Clichy

Comptoir-Ciné-Location Gaumont

28, rue des Alouettes — Tél Nord 51 13

Présentation du Mardi 11 Avril 1922

Livrable le 14 Avril 1922

Gaumont-Actualités n° 15.............................. 200

Livrables le 1er Juin 1922

JOAN COMEDY. — Exclusivité Gaumont. — *Qui a bu, boira*, comédie comique interprétée par Billy West. 1 affiche 110/150.. 550

CHAPLIN-MAYER-PRODUCTION. — Exclusivité Gaumont. — *Pour être aimée*, comédie dramatique interprétée par Mildred Harris Chaplin. 1 affiche 150/220, 1 jeu de photos 18/24.. 1.600

UNION CINÉMATOGRAPHIQUE ITALIENNE. — Exclusivité Gaumont. — *Le joueur inconnu*, grande comédie dramatique. 1 affiche 150/220, 1 jeu de photos 18/24... 1.500

SELIG-FILM. — Exclusivité Gaumont. — *En mission au Pays des fauves*, grand roman en 8 épisodes, adapté par Guy de Téramond, publié par le journal *L'Éclair*. 1 affiche 150/220, 1 affiche photos 90/130, 1 jeu de photos 18/24. 3e épisode : *Le camp abandonné*......... 750

Palais de la Mutualité, 325, rue Saint-Martin

Pathé-Consortium-Cinéma

Service de Location : 67, faubourg Saint-Martin — Tél. Nord 68-58

Présentation du Mercredi 12 Avril 1922, à 9 h. 45 précises

SOCIÉTÉ D'ÉDITIONS CINÉMATOGRAPHIQUES. — PATHÉ-CONSORTIUM-CINÉMA, éditeur. — *La Baillonnée*, drame en 7 épisodes, d'après le roman de Pierre Decourcelle. Mise en scène de M. Ch. Burguet. Affiches générales 240/320, affiches de texte, affiches de lancement 80/120, affiches phototypiques, série de photos, brochures illustrées pour MM. les directeurs, 1 affiche 120/160 par épisode, grand lancement en librairie, affichage mural, comptes-rendus dans les grands quotidiens, etc.

Livrable le 26 Mai

1er épisode : *Entre deux haines*.............. Environ 700

Livrable le 2 Juin

2e épisode : *La nuit douloureuse*............ Environ 700

Livrable le 9 Juin

3e épisode : *Les sans-pitié*..................... Environ 750

Livrable le 16 Juin

4e *L'impossible amour*........................ Environ 800

Livrable le 26 Mai

PATHÉ-CONSORTIUM-CINÉMA. — *Beaucitron et le cyclone*, scène comique jouée par Harry Pollard. 1 affiche 80/120.. Environ 315

Livrable le 19 Mai 1922

PATHÉ-CONSORTIUM-CINÉMA. — *Pathé-Revue n° 20*, 1 affiche générale 120/160................ Environ 200

PATHÉ-CONSORTIUM-CINÉMA. — *Pathé-Journal*, actualités 1 affiche générale 120/160..............................

Présentation du Jeudi 13 Avril 1922, à 10 h. précises

SOCIÉTÉ D'ÉDITIONS CINÉMATOGRAPHIQUES. — PATHÉ-CONSORTIUM-CINÉMA, éditeur. — *La Baillonnée*, drame en 7 épisodes, d'après le roman de Pierre Decourcelle. Mise en scène de M. Ch. Burguet. Affiches générales 230/320,

affiches de texte, affiches de lancement 80/160, affiches phototypiques, série de photos, brochures illustrées pour MM. les directeurs, 1 affiche 120/160 par épisode, grand lancement en librairie, affichage mural, comptes-rendus dans les grands quotidiens, etc.

Livrable le 23 Juin

5e épisode : *Un drame en mer* .... Environ 750

Livrable le 30 Juin

6e épisode : *Vers la lumière* .... Environ 625

Livrable le 7 Juillet

7e épisode : *Le droit de la mère* .... Environ 700

Palais de la Mutualité, 325, rue Saint-Martin.

Films Erka

38 *bis*, avenue de la République — Tél. : Roquette 46-18 46-49 46-91

Présentation du Mercredi 12 Avril 1922, à 2 h. (1er étage)

GOLDWYN-CAPITOL. — *Tout s'arrange*, comédie gaie en 2 parties avec M. et Mme de Haeven. Affiches, photos, clichés .... Environ 600

GOLDWYN. — *La horde d'argent*, drame avec Myrtle Stedman et Curtis Cooksey. Affiches, photos, clichés. 1.800

Palais de la Mutualité, 325, rue Saint-Martin

Compagnie Vitagraph

25, rue de l'Echiquier.

Présentation du Mercredi 12 Avril à 3 h. 35 (1er étage)

New-York à travers les âges, étude historique 340

La dangereuse aventure, comédie dramatique en 4 parties, interprétée par Corinne Griffith 1.150

Fridolin touriste, comique en 2 parties 625

Salle Marivaux, 15, boulevard des Italiens

Société Anonyme Française des Films Paramount

63, Avenue des Champs-Elysées

Présentation du Jeudi 13 Avril, à 10 heures

PARAMOUNT. — *Le prestige de l'uniforme*, comédie sentimentale interprétée par Thomas Meighan, mise en scène de Hugh Ford. Aff. 120/160, aff. anglaise 2/2 ... 600

PARAMOUNT. — Mack-Sennett-Comedy. — *Boxeurs mondains* 150

PARAMOUNT. — *Paramount-Magazine n° 33*, documentaire. *Une villégiature aux îles Hawaï.*

- Petites - Annonces 1 FRANC la ligne

OFFRES D'EMPLOIS

GÉRANT INTÉRESSÉ est demandé pour Cinéma, banlieue immédiate de Paris. Affaire intéressante. Au besoin, on louerait ferme établissement. Ecrire à M. GASTON M., au *Courrier Cinématographique*. (14)

DEMANDES D'EMPLOIS

CHEF ÉLECTRICIEN diplômé cherche place Théâtre, Cinéma ou Gérance avec cautionnement. NASSOY, 103, rue Damrémont, Paris. (14)

ELECTRICIEN TECHNICIEN, bon opérateur sur Contin, Gaumont, etc., ferait installation et entretien lumière, téléph. groupe électrogène, demande place Paris ou Province. Bonnes référ Ecrire J. CHAPELLE, 25, rue Edme-Frémy, Versailles. (14)

BON opérateur-électricien, connaissant bien groupes électrogènes, cherche place Paris ou Banlieue. Ecr. MOREAU, 2, rue Gambetta, Compiègne. (14-15)

OPÉRATEUR serait libre tous les jours matinée et soirée, Paris ou Banlieue Sud. Ecr. FEUGAS, 7, rue Pierre-Marcel, Gentilly. (14-15)

DAME, excellente éducation, belle instruction, ayant beaucoup voyagé, connaissant parfaitement le français, l'anglais, l'allemand, l'italien, désire situation commerciale ou secrétariat. Accepterait se déplacer pour situation intéressante. Madame CHARLES, 69, avenue Gambetta, Paris-20e. (14)

ACHAT ET VENTE DE MATÉRIEL

A VENDRE six appareils à sous "EUREKA" en parfait état. Conditions avantageuses. S'adresser au *Courrier*. (51 à...)

POUR VENDRE OU ACHETER CINÉMAS de toute importance et dans n'importe quelle région ? Ne faites rien sans consulter les répertoires de l'OFFICE J. MOLLET, à Abbeville (Somme). (21 à...)

FAUTEUILS ET STRAPONTINS

Système de fermeture breveté S. G. D. G.

PÉGHAIRE

43, Rue de Reuilly, 43

PARIS 12e — Tél. : Diderot 31-93

(11 à 20)

FAUTEUILS à BASCULE depuis 10 fr.; chaises pliantes en fer, meilleur marché que partout, fabrication irréprochable. Garantie 10 ans. BANULS fils, place de la Mairie, Alais (Gard). (31 à...)

CINÉMA-OFFICE

22 & 30, Rue de Trévise, PARIS (9e)

(Fondé en 1905)

Fournitures générales pour Cinémas. — Postes. — Groupes. — Fauteuils. — Neuf et Occasion. — Vente. — Achat. — Echange. — Réparations. — Catalogue gratuit sur demande.

L. LAENNEC. — Tél. Bergère 50-99

(4 à...)

RIEN NE VA PLUS

Tout Paris s'entretient depuis quelques jours du lamentable fiasco de l'émission de onze millions d'obligations à 7 %, cuisinée par M. Gaston BRUYANT, de la Banque BRUYANT et ZERAPHA, au bénéfice de la SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DU CINÉMATOGRAPHE, dont il est Administrateur-délégué.

Le Courrier a appelé l'attention de ses lecteurs sur cette opération la semaine dernière, et ce n'est pas sans raison. Il est aisé de s'en rendre compte aujourd'hui. Comme les initiés s'y attendaient, tout a raté. Après quelques jours d'attente vaine, les banques complaisantes qui s'étaient prêtées, on ne sait pourquoi, à cette combinaison, eurent conscience de leur ridicule. Elles renoncèrent à placer les titres et remboursèrent les quelques gobe-mouches qui s'étaient laissés prendre aux fallacieuses réclames de M. l'Administrateur-délégué.

Le moins qu'on puisse dire de cette tentative, c'est qu'elle manquait d'opportunité et ceci ne fait pas honneur au savoir faire professionnel de son promoteur. Quelle idée, en effet, de lancer une affaire de cette envergure au moment le plus critique de l'époque et dans une industrie dont on ignore tout ! Mais M. BRUYANT, Administrateur-délégué de la *Société Financière du Cinématographe*, ne se soucie guère de ces contingences. L'essentiel, pour lui, est de lancer des affaires. Il les lance tellement bien qu'elles lui retombent, la plupart du temps, sur les reins.

Mais encore quelle candeur de la part de ceux qui lui ont confié leur destinée, alors que dix fois on leur a crié : « casse-cou ! ».

Quelle désillusion doit être la vôtre, oh ! BENOIT-LÉVY... quand on songe que, des heures durant, vous fites, l'âme en désordre, antichambre 49, rue de Provence, pour vous jeter aux genoux du Messie qui devait sauver votre barque du naufrage et que vous avez été pris à des boniments de tréteaux.

Aujourd'hui, un peu de lumière se répand. Les plus aveugles ouvrent les yeux. Hélas ! il est trop tard... tout est consommé. Il ne reste plus de tous ces châteaux en Espagne qu'un peu de poussière et, pour la Financière, un discrédit un peu plus profond.

On se demande, après cet échec retentissant qui est une preuve d'impuissance, quel sera le sort de l'émission de 2.500 Bons de CINQ CENTS FRANCS à SEPT o/o (nets de tous impôts français, s'il vous plaît) que l'infatigable M. Bruyant prépare, au bénéfice des DOCKS DU PÉTROLE, Société Anonyme au capital de 2.500.000 Francs, dont le siège social est 48, rue de Provence... à la porte en face, si je ne m'abuse, de la célèbre Banque BRUYANT et ZÉRAPHA qui opère au 49.

Mais l'Administrateur-délégué veille. Il faut espérer que l'ancien Directeur du moral de l'Armée! aura gardé de son ancien emploi au G. Q. G. le souvenir de quelques formules pour remonter le moral de ses conseils d'administration et de ses actionnaires. Certes ! ils en ont besoin. Si l'on ajoute quelque crédit à la rumeur publique, les actionnaires de la COMPAGNIE FRANÇAISE DES PAPIERS PEINTS, et ceux de la SOCIÉTÉ DES PÊCHERIES A VAPEUR montreraient, depuis quelque temps, des signes évidents de nervosité...

Il n'est pas jusqu'à M. LAFFON qui ne soit troublé par cette mésaventure « bruyante ». Aussi, le sympathique distributeur de publicité financière, qui a marché à découvert, ne sait plus de quelle monnaie il paiera les communiqués mirifiques envoyés à la Presse, pour vanter les avantages de la fameuse émission de la Financière. Le métier de distributeur n'est pas toujours sans risques. Heureusement, cela fait baisser la moyenne des bénéfices...

En somme, tout est fini..... l'émission est ratée, les quarante millions de la Financière se sont évanouis en fumée, avec toutes les ambitions du brillant officier qui veut, encore une fois, amuser tout PARIS.

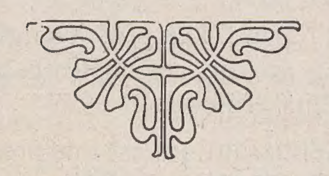
Adieu, veau, vache, cochon, couvée... Il va falloir abandonner le somptueux bureau de la rue d'Aguesseau et siéger derrière les guichets poisseux de la rue de Provence....

« Je trouverai cent millions », disait récemment, ce beau parleur, au milieu d'un cercle de thuriféraires béats, en baisant la main d'une dame »...

Et c'est une bûche qu'il encaisse...... Ainsi va la vie ; la Roche Tarpéienne est tellement près du Capitole.....

Et pour dissiper, avant qu'elle ne se manifeste, toute équivoque, il semble utile de préciser les situations respectives de certaines personnalités dont on a prononcé les noms, au cours de cette affaire, et que, trop de monde, ont accoutumé de confondre avec la Financière.

La Financière s'était engagée (oh ! les engagements ne coûtaient guère à son administrateur-délégué !...) à réaliser les augmentations de capital de différentes Sociétés du groupe SANDBERG. Mais la Financière n'ayant pas tenu ses engagements, M. Serge SANDBERG a repris la direction intégrale de ses entreprises qui n'ont rien de commun avec celles de M. Gaston BRUYANT. Dans cette circonstance encore, ce dernier a fait beaucoup de bruit pour rien. C. L.



PETITES ANNONCES

(Suite.)

ACHAT ET VENTE DE MATÉRIEL

FAUTEUILS, Strapontins, Bancs, Chaises
DÉCORS POUR SCÈNE
Fabrication et prix défiant toute concurrence
DELAPORTE, Constructeur
21, Rue Chevreul, à PANTIN, (Seine)
Tram. : Bobigny-les-Halles et Bobigny-Opéra
Arrêt : au Monument du Pré-Saint-Gervais.
(4 à...)

MAISON P. BROCHERIOU
Bureaux : 137, rue Lafayette, PARIS
Ateliers et Remisages
89-91, Avenue Beauséjour, Le PARC St-MAUR

Matériels pour tous spectacles, (cinémas, théâtres, cirques).
Fabrique de fauteuils et strapontins (agent spécial de la Maison Ve MARTIN et PEBEYRE) fabrication irréprochable, prix sans concurrence à qualité égale.
Décors de théâtre (neufs et occasions) artistes décorateurs attachés à la maison, plans, maquettes, décoration nouvelle, merveilleux effets.
Appareils et postes cinéma occasions (Power's, Pathé, etc.).
Nouveaux moteurs industriels C.-L. de 3 à 10 HP (simples, pratiques, économiques). Prix incroyables (notice sur demande)
Tracteurs et camions automobiles avec garanties, marche parfaite.
Joindre timbre pour renseignements.
(14 à ..)

FAUTEUILS ET STRAPONTINS
N'ACHETEZ PAS avant d'avoir consulté....
FLEURET & LADOUCE
.... à SAINT-DIZIER (Haute-Marne)
Vous trouverez un grand choix de modèles, des prix réduits et une fabrication irréprochable.
Modèles visibles à PARIS, chez Monsieur COCANDEAU, 127, Faub. du Temple. Métro : Belleville. Téléph. : Nord 34-75. Et à LILLE, chez M. COLLEE, 76, rue de la Chaude-Rivière, Tramways : Mongy-Anet-Gare de Fives. G. Pont Belle-Vue. (41 à...)

DOCKS ARTISTIQUES
69, Fg St-Martin, PARIS (10e). Tél. Nord 60-25.
ACHAT, VENTE, LOCATION de tous matériels de salles et de projections, fauteuils, postes complets, cabines, chalumeau. "**L'Acétylox**" et fournitures ; "**L'Irradiant**", poste à incandescence, etc., etc. Tickets et cartes de sortie. (4 à...)

SPÉCIALITÉS de SIÈGES à BASCULE
VENTE ET ACHAT
Georges MARZO
Maison fondée en 1860
39, Rue des Terres-au-Curé,
9, Villa Nieuport, PARIS (13e)
(5 à...)

Groupes électrogène BALLOT-THOMSON, 110 volts, 100 amp., très bon état, 5.000 fr. Poste Pathé état neuf 70 v., 50 amp., à vendre complet ou par articles. Voitures électriques Crochat avec groupe BALLOT-THOMSON, 20 HP, 12.000 fr. S'adresser à M. LEBLAIS, mécanicien à Romorantin. (13-14)

OCCASION rare : 1 appareil " Aeg Coper Hewit " à lampe mercure 220-50 volts, 20-40 ampères ; 1 transf. statique 220 60 volts, 16-50 ampères ; 1 lanterne Ernemann complète. Le tout, état neuf : 1.000 fr. Ecr. *Royal-Cinéma*, Evian (Haute-Savoie). (14)

ACHAT ET VENTE DE FONDS

CINÉMA seul à Romorantin, 400 places, à céder pour 50.000 fr., salle et terrain compris. S'adresser sur place, il n'est pas échangé de correspondance. (13-14)

CINÉMA, coquet, seul dans localité industrielle, à 80 km. de Paris, appartement moderne avec jardin, à céder occasion. Ecr. à M. MAURICE au *Courrier*. (14)

SUIS ACHETEUR affaire Cinéma, Paris ou Banlieue, justifiant minimum 30.000 fr. bénéfices. Ecrire ROBERT au *Courrier*. (14)

A VENDRE CINÉMA 500 places, seul dans localité 6.000 hab., plein rapport. Faire offre à C. L. B. Bureau du journal. (14-15)

A CÉDER Ciné-Café et Bal, cent. indust. de l'Est. Affaire sérieuse. On traite avec 25.000 comptant. Ecr. D. A. P. au *Courrier*. (14-15)

CINÉMA, 140 kil. Paris, ville 6.000 hab., seul, loy. 3.300, bail 9 ans, 550 places, scène, décors, loges, galerie avec terrasse, fait Théâtre et Ciné. Bénéfice prouvé et contrôlable de 40.000 fr. p. an. Prix 100.000. 70 cpt. S'adresser BOURGOIN, 6, Bd St-Denis. (14)

CINÉ Paris, tenu depuis 30 ans. Bail 25 ans. Loyer 8.000. Sous-location 1.800. 800 places, faut., scène, loges. Buv. Jardin. Bén. en 1921 70 000 avec 200.000 cpt. BOURGOIN, 6, Bd Saint-Denis. (14)

UNIQUE SEUL DANS LOCALITÉ
Banlieue Paris, CINÉ 400 places fauteuils. Lg bail, estrade. Bénéf. 18.000 p. an. Pr 40.000, av. 10.000 cpt. Aff. sér. A vend. cause double emploi. *Chanteclair*, 37, r. N.-D.-de-Lorette. (14)

CINÉMA 700 places, banlieue Paris, seul dans localité, bail 23 ans, loyer 2.300, appartement 4 pièces, scène, décors, bar avec licence. On traite de suite avec 45.000 fr. Offres A. DEMOL, 10, rue St-Lazare, Paris. Téléph. : Trud. 53-75. (14)

OFFRES DE CAPITAUX

DISPOSANT de 400.000 fr., désire acheter Cinéma très sérieux. Ecrire M. Calméjane, Champagne-sur-Seine (S.-et-Marne). (13-14)

DIVERS

Prière à MM. BAUC et KRIEGERBECK, de Tchéco-Slovaquie (leur adresse m'étant inconnue), de m'envoyer catalogues, etc., concernant les films tirés sur papier. Ecrire à F. DEFILLÓ, Hostos 58, Santo Domingo, R. D. Antilles. (14)

Les Conférences Métapsychiques de Mlle Volf sur Vénus, la planète des Diamants, Saturne et Mercure, sont en vente au *Courrier*. — Prix : 1,50. Par poste : 1,65. (20 à...)

PROJECTION ET PRISE DE VUES
seul établissement enseignant rapidement et sérieusement. Cours de 10 à 12 heures, de 14 à 17 heures et de 20 à 22 heures. *Grand Choix* d'appareils de projection et de prise de vues. Matériel neuf et d'occasion. Vente et achat. — ECOLE PROFESSIONNELLE, 66, rue de Bondy, Paris, groupes électrogènes et convertisseurs. (33 à...)

PLACEMENT D'OPÉRATEUR, placement gratuit, charbon pour cinéma extra-lumineux, cours technique supérieur de projection. KINOGRAPH, 31, rue Saint-Antoine, 2 à 7 h. (48 à 15)

GRANDE MANUFACTURE DE SIÈGES DE BILLANCOURT

FAUTEUILS NE TRAITEZ RIEN sans voir nos 60 modèles ET RETENEZ BIEN !
Nous rendre visite c'est traiter avec nous
POURQUOI ?
Parce que du plus simple au plus riche ils sont, à qualité égale, 50 pour cent LES MOINS CHERS
Les plus beaux
Les plus solides
Les meilleurs marchés
Immense production | *Tous nos fauteuils sont garantis* | *Trois grandes usines* | *Concurrence impossible*
— Nombreuses références —
FAUTEUILS depuis **8** francs **50** **STRAPONTINS** depuis **10** francs
NOTA. — Aucune maison n'est dépositaire de notre fabrication et notre strapontin extra-plat, B. S. G. D. G., ne possède que 3 centimètres d'épaisseur ; il est unique en son genre de construction ; sa solidité est à toutes épreuves et n'a aucune ferrure en saillie ; il peut s'adapter à tout endroit. **CHAISES DE LOGES** velours **32** francs
4, rue Traversière, à BILLANCOURT (Seine)
Métro jusqu'à Auteuil et Tramway jusqu'au Pont Billancourt. (46 à...)

Le Gérant : Charles Le Fraper

Imp. du COURRIER, 26, Rue du Delta — Tél. : Trud. 28-07

Sponsored by the University of Wisconsin-Madison Center for Interdisciplinary French Studies, the French Embassy, and the ACLS Digital Extension Grant, "Globalizing and Enhancing the Media History Digital Library" (2020-2022)

